

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU BASSIN TCHADIEN

G. LOUBENS

PRODUCTION DE LA PÊCHE  
ET PEUPEMENTS ICHTYOLOGIQUES  
D'UN BIEF DU DELTA DU CHARI

MAI 1973

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE O.R.S.T.O.M. DE FORT-LAMY



PRODUCTION DE LA PECHE ET PEUPELEMENTS ICHTYOLOGIQUES  
D'UN BIEF DU DELTA DU CHARI

---

G. LOUBENS \*

\* Hydrobiologiste à l'~~I.C.R.S.T.O.M.~~ Fort-Lamy, TCHAD.

Mai 1973

Production de la pêche et peuplements ichthyologiques  
d'un bief du delta du Chari.

---

Les eaux du bassin fluvial du Chari parviennent au lac Tchad par l'intermédiaire de l'El Beïd, du Serbeouel, du Taf-Taf et du Chari (fig. 1). Les peuplements ichthyologiques de l'El Beïd ont déjà été étudiés (Durand 1970 et 1971). Le Serbeouel et le Taf-Taf sont de petits cours d'eau ne présentant un débit notable que pendant quelques mois; leurs débits maximums, fin octobre, sont d'environ 300 et 100 m<sup>3</sup>/s (Hydrologie, ORSTOM, Fort-Lamy, données non publiées). Il restait donc surtout à étudier les peuplements du Chari qui n'étaient pas inconnus mais n'avaient donné lieu ces dernières années qu'à des observations irrégulières avec des engins expérimentaux ou locaux.

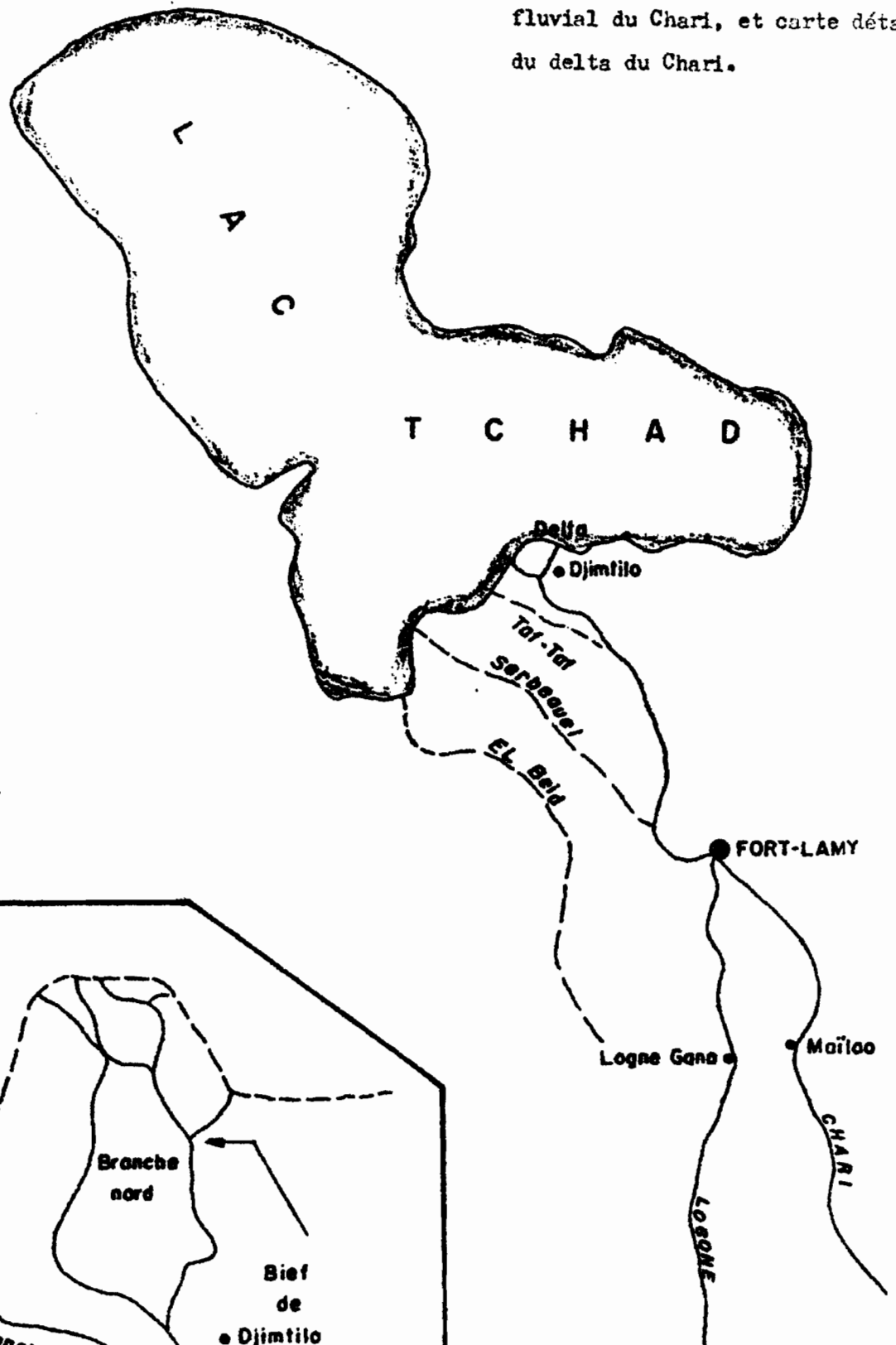
Le Chari communique avec le lac par l'intermédiaire d'un delta qui commence dans la région de Djimtilo et comprend deux branches principales : une branche orientée sud-nord (branche nord) et une branche orientée est-sud-est ouest-nord-ouest (branche ouest) d'importances voisines. Nous étudions ici la production de la pêche et les peuplements ichthyologiques du bief principal de la branche nord (bief de Djimtilo) d'après les enquêtes mensuelles de quelques jours faites de juillet 1971 à Juillet 1972.

1. Rappel de données sur la pêche et les pêcheries du bief.

Dans un premier travail (Loubens, Franc, 1972) basé sur les 8 premiers mois d'observations nous avons décrit les principales pêcheries et les méthodes pratiques de détermination de l'effort de pêche et de la prise par unité d'effort de pêche (p.u.e.). Nous rappellerons au fur et à mesure quelques données indispensables en apportant parfois certaines précisions supplémentaires, mais il est nécessaire de donner tout de suite quelques indications sur les pêcheries.

La zone étudiée a 12 km de long et une largeur variable de 130 à 450 m en eaux moyennes. On y trouve environ 275 pirogues permettant de mettre

Fig. 1 - Carte du lac Tchad et du bas réseau fluvial du Chari, et carte détaillée du delta du Chari.



en oeuvre 3 types d'engins donnant lieu à 4 sortes de pêche. Les filets maillants à petites mailles, dits à "salangas" du nom vernaculaire des poissons qu'ils capturent le plus couramment, ont généralement des mailles de 28,5 mm de noeud à noeud et sont en fil très fin (14.000 ou 21.000 mètres au kilogramme). Les filets maillants à grandes mailles ont des mailles de 60 à 70 mm avec du fil de 3.330 ou 4.440 mètres au kilogramme. Les lignes à nombreux hameçons non appâtés comportent des hameçons de 3 à 4 cm de long montés tous les 15 cm sur des avançons d'une quinzaine de centimètres.

Ces engins et leur mode d'utilisation permettent de distinguer quatre pêcheries dont la période principale d'activité dépend du cycle hydrologique et des migrations. La pêche des filets dérivants à petites mailles dure toute l'année avec cependant une réduction importante d'intensité aux très hautes eaux (octobre) et aux basses eaux (mars à mai). La pêche des filets dormants à petites mailles dure de la mi-février au début de juillet. La pêche des filets dérivants à grandes mailles s'étend du mois d'août au mois de décembre. Enfin la pêche des lignes aux nombreux hameçons non appâtés dure du mois d'avril au mois de juillet.

Sur le plan humain, les entreprises de pêche sont de très petite taille : un seul pêcheur principal possédant une pirogue et secondé ou non par certains membres de sa famille, ou par un aide retribué. Les pêcheurs, d'origine ethnique très diverse, sont disséminés le long des rives du bief dans des villages, ou dans des campements permanents ou saisonniers. Dans l'ensemble, les facteurs physiques, biologiques (migrations en particulier) et humains intervenant dans l'exercice de la pêche et son résultat présentent une grande variabilité dans le temps et dans l'espace.

Ce type de pêche étant encore peu connu en ce qui concerne leurs caractéristiques quantitatives il a fallu d'abord mettre au point une méthode pratique d'étude. L'expérience a montré qu'il fallait opérer autant que possible par observation directe, mais que la collaboration des pêcheurs restait souvent nécessaire.

## 2. Effort de pêche, p.u.e, et production.

Les enquêtes mensuelles permettent de déterminer, pour chaque pêche-

rie et pour les périodes d'enquête, les efforts de pêche journaliers (tabl. I), la composition des captures et les prises par unité d'effort de pêche par espèce et totale (tabl. II à V). A partir de ces éléments, il est possible de calculer les productions mensuelles et annuelle spécifiques et totales.

## 2.1. Méthodes.

### 2.1.1. Effort de pêche.

#### - Filets dérivants.

L'effort de pêche journalier est calculé à partir des dénombrements de pirogues en pêche faits en parcourant le bief en hors-bord aux différentes heures de la journée. On entend par pirogue en pêche, une pirogue en train de dériver avec le filet en position de pêche. Il y a des complications à une certaine période avec les dérivants "libres", c'est-à-dire non accompagnés d'un pêcheur et d'une pirogue (basses eaux).

Les résultats des dénombrements de pirogue en pêche sont portés sur un graphique avec en abscisses les heures moyennes d'observation et en ordonnées les nombres de pirogues. La surface comprise entre l'axe des x, les parallèles à l'axe des y d'abscisses 0 et 24, et la ligne brisée joignant les points représentatifs des observations représente l'effort journalier en nombre de pirogues/heure.

Il reste ensuite à déterminer la surface moyenne d'un filet dérivant pour avoir l'effort journalier en 100 m<sup>2</sup>/heure. Cette surface moyenne est obtenue par la mesure d'un certain nombre de filets pris au hasard.

#### - Filets dormants et lignes.

Les efforts ont été obtenus soit par recensement des engins (observations directes et interrogatoires des pêcheurs) soit également par dénombrements de pirogues. La première méthode est peu précise et les biais inconnus.

Dans la deuxième méthode, le graphique heure-nombre de pêcheurs en action de relève fournit l'effort journalier des pêcheurs en nombre d'heures de relève par jour. On obtient le nombre total de relèves par jour en divisant par le temps moyen de relève déterminé par l'observation de quelques pêcheurs. Il reste ensuite à savoir à quel temps de pose correspond une relève. Les filets

dormants sont, soit posés le soir et enlevés de l'eau au petit jour, soit laissés en permanence dans l'eau et visités deux fois par jour, le matin et le soir. Les lignes sont posées au début de la saison de pêche et ne sont jamais sorties de l'eau sauf incident particulier; elles sont visitées matin et soir. Dans tous les cas une relève correspond à peu près à une demie journée de pose. On peut donc traduire les résultats en nombres de filet/jour de pose ou ligne/jour de pose. Cette deuxième méthode est théoriquement meilleure mais les difficultés d'application sont importantes et ne peuvent être surmontées qu'avec un personnel nombreux et entraîné.

Quelle que soit la méthode utilisée, il faut mesurer directement un certain nombre de filets ou de lignes pour obtenir les caractéristiques moyennes d'un engin. Les résultats s'expriment finalement en 100 m<sup>2</sup>/jour et en 1.000 hameçons/jour.

Une difficulté supplémentaire se présente pour les filets dormants. L'examen in situ montre qu'ils ne sont pas toujours utilisés sur toute leur hauteur, une partie plus ou moins importante de la nappe reposant sur le fond lorsque la profondeur est faible. L'effort réel ne correspond donc pas toujours à celui obtenu par la mesure du filet. Pour tenir compte de cela, un coefficient mensuel a été appliqué d'après les hauteurs des filets et les variations du niveau de l'eau (100 % en février et juillet, 80 % en mars et juin et 60 % en avril et mai.

#### 2.12. Prise par unité d'effort de pêche (p.u.e.),

Les p.u.e. moyennes aux moments des enquêtes sont calculées à partir des résultats obtenus par l'observation d'un certain nombre de pêches. Dans ce sens le mot pêche signifie "ensemble des poissons d'un pêcheur observés à un instant donné par un enquêteur". L'étude des captures fournit sans difficultés les nombres et les poids spécifiques et totaux. L'effort de pêche correspondant à la pêche observée s'obtient par la mesure de l'engin et par la détermination du temps de pose.

Ce dernier peut poser quelques problèmes pour les filets dérivants. Dans le meilleur des cas, il est possible de suivre le pêcheur depuis le début et de chronométrer les différents temps de séjour du filet dans l'eau. Souvent il faut interroger le pêcheur sur le nombre d'opérations de pêche (pose du filet,

dérive, relève, démaillage des poissons, remontée du courant) qu'il vient d'accomplir et multiplier ce nombre par un temps moyen déterminé par ailleurs.

Il s'en suit que les différentes p.u.e. correspondent à des efforts de pêche assez différents selon les caractéristiques de l'engin utilisé et selon le nombre d'opérations de pêche que le pêcheur vient d'effectuer. Il sera préférable dans ces conditions de calculer la p.u.e. moyenne pondérée, c'est-à-dire de diviser le total des prises des différentes pêches observées par l'effort total correspondant. Les p.u.e. individuelles, bien que non équivalentes, permettront d'avoir une estimation de la variance.

Les p.u.e. concernent habituellement les poids et s'expriment en kg/100 m<sup>2</sup>/heure (filet dérivant), en kg/100 m<sup>2</sup>/jour (filet dormant) en kg/1.000 hameçons/jour (lignes). Nous avons également calculé les p.u.e. relatives aux nombres de poissons capturés (nombre/100 m<sup>2</sup>/heure, nombre/100 m<sup>2</sup>/jour, nombre/1.000 hameçons/jour), qui complètent les données relatives aux poids. Lorsqu'aucune indication n'est donnée, il s'agit des p.u.e. habituelles (poids).

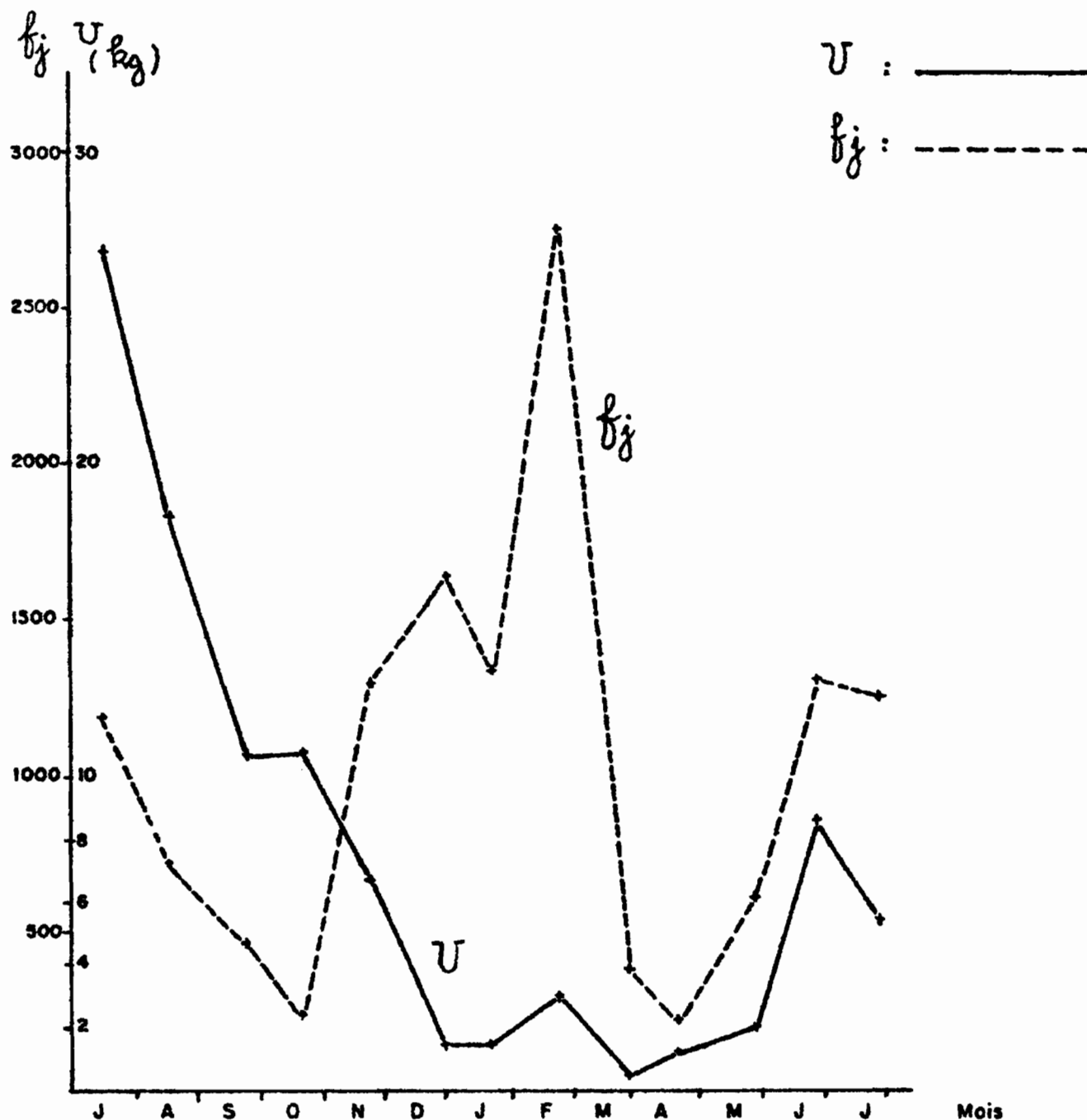
### 2.13. Production de la pêche.

Pour obtenir les productions mensuelles, nous avons utilisé un graphique avec en abscisses les temps et en ordonnées les p.u.e. et les efforts de pêche (fig. 2). Chaque mois est divisé en deux intervalles (du début du mois à la date médiane de l'enquête, et de cette date à la fin du mois) pour lesquels on calcule l'effort journalier moyen  $\bar{f}_j$  et la p.u.e. moyenne  $\bar{U}$ . Ces moyennes sont obtenues en faisant les moyennes des 2 valeurs aux bornes de chaque intervalle. Les productions pour chaque intervalle sont égales à  $N \times \bar{f}_j \times \bar{U}$ ,  $N$  étant le nombre de jours de l'intervalle considéré. Les productions mensuelles et annuelles s'en déduisent par addition. Ces calculs sont faits pour les captures totales et pour les captures des principales espèces.

Il s'agit là d'une approximation, car théoriquement il aurait mieux valu calculer la p.u.e. et l'effort jour par jour et faire la somme de tous les doubles produits. Mais des essais ont montré que la différence était faible, et d'autre part, les biais et la précision des résultats rendent le calcul détaillé sans objet.



Fig. 2 - Variations de l'effort de pêche journalier  $f_j$  en 100 m<sup>2</sup>/heure et de la prise par unité d'effort de pêche  $U$  en kilogramme pour les filets dérivants à petites mailles. Trait plein : p.u.e.; tirets : effort de pêche.



## 2.2. Effort de pêche.

Les efforts de pêche journaliers pendant les périodes d'enquête sont indiqués dans le tableau 1 et illustrés par la figure 2 en ce qui concerne les filets dérivants à petites mailles.

### 2.21. Valeurs des estimations.

#### - Biais.

Lorsque l'effort de pêche est obtenu surtout par entretiens avec les pêcheurs (cas fréquent pour les engins dormants, et cas des mois de juillet et août 1971 pour les dérivants), il peut se produire des biais dont l'importance ne pourrait être évaluée qu'après une étude détaillée par un spécialiste des sciences humaines.

La méthode par observation directe laisse peu de place à des biais notables. Il faut cependant faire attention aux événements modifiant l'activité des pêcheurs (période de ramadan, fêtes, mauvais temps, travaux agricoles, ...). D'autre part le facteur "enquêteur" peut jouer un rôle important, malheureusement non mesurable.

#### - Variations aléatoires.

Il ne s'agit ici que de l'effort pour les filets dérivants à petites mailles.

La précision sur l'effort de pêche journalier dépend de la variabilité journalière (c'est-à-dire entre les journées) des nombres de pirogues en pêche aux différents moments de la journée, et de celle de la surface des filets.

Les dénombrements de pirogues ont eu lieu en général deux jours consécutifs, parfois à des heures identiques ou très voisines. Dans ce dernier cas, les écarts entre les deux valeurs obtenues permettent d'avoir une idée de l'importance de cette source de variation. L'écart moyen entre ces couples de valeurs et leurs moyennes, exprimé en % de ces moyennes, est égal à 15,6 %, arrondi à 20 % (18 couples, écart variant de 0,0 à 43,8 %).

On est ensuite amené à se demander quelle peut être l'erreur aléatoire sur la surface représentant l'effort en nombres de pirogues/heure, étant donné

que cette surface est obtenue grâce à une dizaine de dénombrements présentant un écart moyen de 20 % avec la valeur réelle moyenne. La surface peut avoir des aspects très différents et un calcul rigoureux est impossible. Pour obtenir une estimation grossière des variations aléatoires de cette surface, nous nous sommes placés dans un cas simple fictif, mais avec des valeurs correspondant à celles observées le plus fréquemment au cours des enquêtes : 10 dénombrements d'une trentaine de pirogues régulièrement espacés sur une quinzaine d'heures.

Les écarts à 30, considérés tous égaux à 6 (20 % de 30), se produisent au hasard en plus ou en moins. Les chances d'observer n écarts en plus (n variant de 0 à 10) et 10 - n écarts en moins sont fournis par les termes du développement de  $(\frac{1}{2} + \frac{1}{2})^{10}$ . On en déduit la distribution de la surface représentant l'effort journalier en nombres de pirogues/heure  $f_p$ , chaque écart correspondant à une variation de 12 unités.

fréquence	$f_p$
1	390
10	402
45	414
120	426
210	438
252	450
210	462
120	474
45	486
10	498
1	510

La deuxième source de variation est la surface du filet utilisée par le pêcheur (tableau VI). Les surfaces moyennes  $\bar{S}$  obtenues au cours des enquêtes présentent parfois des différences significatives entre elles, mais les variations sont désordonnées et dues probablement à un échantillonnage insuffisant. Dans ces conditions il est préférable de regrouper toutes les observations. La moyenne générale, portant sur 212 observations est d'environ 3 ares avec des variations étendues (0,5 à 9,5 ares). C'est cette moyenne qui a servi au calcul des efforts journaliers pendant les enquêtes.

L'effort journalier en 100 m<sup>2</sup>/h,  $f_j$ , s'obtient simplement en faisant le produit  $f_p \times \bar{S}$ , car la moyenne du produit de deux variables aléatoires indépendantes est égale au produit des moyennes. Par contre la détermination d'un intervalle de sécurité pour le produit n'a pas de solution simple, ce qui conduit à passer en logarithme pour se ramener au cas d'une somme de variables aléatoires; dans ce cas les variances sont additives.

Les paramètres des deux distributions sont, en logarithmes :

$$\overline{\log S} = 0,4042; \text{ variance de } \log S = 0,072819$$

$$\overline{\log f_p} = 2,6516; \text{ variance de } \log F_p = 0,000213.$$

La variance totale est égale 0,073032 et l'intervalle de sécurité sur la somme est, avec  $n = 212$  correspondant à la variable possédant de beaucoup la variance la plus forte :  $3,0558 \pm 0,0364$ .

En prenant les antilogarithmes des bornes, on obtient une estimation de l'étendue de l'intervalle de sécurité pour  $f_j$  (95 %) égale à 200.

## 2.22. Remarques sur l'utilisation des engins de pêche.

La pêcherie des filets dérivants à petites mailles est de beaucoup la plus importante, tant pour l'effort fourni (tableau I) que pour les captures comme on le verra plus loin. En effet, si l'on cherche à établir une correspondance approximative entre les 4 méthodes de pêche en ce qui concerne l'effort fourni par le pêcheur, on peut considérer que la relève d'un engin dormant correspond à peu près à une opération de pêche d'un engin dérivant. Compte tenu des caractéristiques des engins et des temps de pose les nombres du tableau I représentent aussi approximativement la répartition de l'effort des pêcheurs entre les 4 pêcheries.

L'emploi des filets dérivants à petites mailles connaît deux baisses importantes, la première aux hautes eaux en raison de la préférence accordée aux filets à grandes mailles, la deuxième aux basses eaux parce que l'utilisation des filets dérivants n'est plus possible que dans la partie aval du bief.

L'utilisation des lignes, moins forte en 1972 qu'en 1971, semble en régression. Les lignes sont en effet beaucoup plus longues à confectionner que les filets pour lesquels les pêcheurs disposent de nappes toutes prêtes. Leur mise en oeuvre est moins commode et les poissons capturés (Silures et Mormyres) sont moins appréciés dans l'ensemble que ceux pris au filet.

Les lignes actuelles paraissent différentes de celles utilisées vers 1954 dans le delta. Ces dernières étaient destinées à la capture de poissons de grande taille (Blanche et Miton, 1962) alors que les poissons observés en 71-72 dépassent rarement 40 cm. La composition spécifique est aussi très différente à 18 ans d'intervalle.

Il n'existait en 1953-1955 que très peu de filets maillants; ils étaient utilisés en filets dormants. La commercialisation à bas prix de nappes en nylon fabriquées mécaniquement a permis peu après leur emploi massif. Cette commercialisation a coïncidé d'autre part avec une longue période (1955-1967) où le niveau du lac a été très élevé, ce qui était un facteur favorable à l'abondance des Characinidae constituant la masse principale des captures aux filets à petites mailles.

On pourrait penser à exprimer les efforts de pêche des 4 pêcheries dans une unité d'effort commune, ce qui permettrait de suivre plus aisément les changements se produisant dans le bief. Mais les stocks de poissons pêchés par les filets dérivants à grandes mailles et par les lignes sont différents de ceux exploités par les filets à petites mailles; cela ne présenterait donc pas d'intérêt du point de vue de la dynamique de ces stocks. D'autre part, pour les filets dérivants, les efforts de pêche de deux filets de même surface, pêchant le même nombre d'heures, mais de mailles très différentes, s'expriment par les mêmes nombres dans le système usuel d'unités. Ces efforts sont cependant fort différents : le filet à petites mailles offre par exemple beaucoup plus de cases, égales au nombre de mailles, dans lesquelles le corps du poisson peut s'engager, que le filet à grandes mailles. Le nombre de mailles n'est certainement pas le seul élément qui intervient, mais il n'est pas moins certain que la probabilité de capture d'un poisson rencontrant un filet ne dépend pas uniquement de la surface de celui-ci.

Par contre les filets dérivants et les filets dormants à petites mailles sont presque identiques et la composition des captures est très semblable (chap. 3). L'adoption d'une unité d'effort commune, qui serait évidemment une surface multipliée par un temps de pose, paraît cependant artificielle. Les filets dérivants sont pratiquement immobiles par rapport à la masse d'eau dans laquelle ils sont placés, tandis que les filets dormants, bien que situés dans des zones abritées du courant principal sont finalement beaucoup plus "mobiles" par rapport à l'eau environnante et plus facilement détectés par le poisson.

D'autre part le comportement de ce dernier, pour une espèce donnée, est différent selon qu'il nage activement dans le courant ou selon qu'il se repose ou cherche sa nourriture dans les endroits calmes. La vulnérabilité n'est donc pas la même dans les deux cas. C'est ce que montre d'ailleurs les résultats de pêche pour les mois où les deux méthodes de pêche sont employées simultanément (mars à juin). Si on exprime toutes les captures en kg/100 m<sup>2</sup>/heure, les rendements des filets dormants sont toujours nettement plus faibles et souvent dans des proportions considérables (2 à 40 fois) que les rendements des filets dérivants.

### 2.3. Prise totale par unité d'effort de pêche.

Les valeurs des p.u.e. sont présentées dans le tableau VII pour les filets dérivants et sont incorporées aux tableaux IV et V pour les engins dormants.

#### 2.31. Filets dérivants à petites mailles.

##### - Variabilité de la p.u.e.

La p.u.e. peut prendre des valeurs extrêmement différentes en fonction de la saison, du lieu de pêche, du moment de la journée, etc ... Tous ces facteurs étant tenu constants, il reste une forte variabilité que l'on peut qualifier de résiduelle, traduisant l'hétérogénéité spatiale et temporelle de la densité des poissons.

Des exemples de variations résiduelles ont été observés à la décrue dans la zone aval du bief (tableau VIII). Pour une zone de 1 à 2 km de long et une période de la journée d'une durée de quelques heures, le coefficient de variation CV est au moins égal à 50 % et parfois beaucoup plus. Le nombre d'observations devra donc être assez élevé pour obtenir des intervalles de confiance convenables; il peut d'ailleurs être approximativement calculé en fonction de la précision désirée (Dagnélie, 1964, 2, p. 272). Même dans le cas de deux filets pratiquement identiques pêchant côte à côte (tableau IX), les valeurs des deux p.u.e. peuvent être très différentes, leur rapport pouvant s'élever jusqu'à 5.

La p.u.e. peut varier fortement en fonction de l'heure. A la décrue, le crépuscule est souvent un moment favorable. Fin février, dans la partie aval du bief, la p.u.e. moyenne  $\bar{U}$  pour des filets dérivants en profondeur pendant la

matinée (de 9h à 13h) était de 1,72; celle de filets opérant le soir en surface dans la partie amont était de 4,00 ( $t_{0,05} = 2,4$ ).

Le tableau IX donne un autre exemple de ces variations horaires : la p.u.e., nulle de 8h à 9h, passe à 1,2 de 5h à 6h et à 5,0 de 17h 35 à 19h 20. La différence entre les deux dernières valeurs est significative ( $t = 2,73$  avec  $t_{0,05} = 2,23$  pour 10 ddl seulement, car les variances ne peuvent pas être considérées comme égales). La luminosité joue bien un rôle mais ne peut expliquer seule ces résultats.

Il peut y avoir aussi des variations entre les emplacements de pêche. En janvier 1972, à Hadidé à l'extrémité aval, la p.u.e. était de 1,95 contre 0,91 seulement à Damil situé 8 km en amont.

#### - Résultats généraux.

Malgré la forte variance des résultats (tableau VII et fig. 2) et les intervalles de sécurité souvent larges, le sens de variation ne peut faire de doute. A partir de valeurs élevées en juillet et août 1971, la p.u.e. moyenne s'abaisse progressivement jusqu'en décembre. Elle reste faible ensuite jusqu'en mai (autour de 1 à 2 kg/100 m<sup>2</sup>/heure) puis remonte à la crue de 1972 avec un maximum en juin. Les captures restent beaucoup plus faibles qu'en 1971, même en négligeant les résultats de juillet 1971 (observations peu nombreuses). En effet, la p.u.e. pour la période du 16-18/8/71, époque déjà éloignée du maximum, est deux fois plus élevée que celle de l'enquête de juin 1972.

Cette évolution est essentiellement liée aux passages des migrateurs et à leurs variations d'abondance annuelles (chap. 3).

#### 2. 32. Autres engins.

Pour les filets dérivants à grandes mailles (tableau VII), le rendement maximum a lieu en septembre. Il n'est pas alors significativement inférieur à celui des filets à petites mailles, comme c'est le cas pour les autres mois.

En 1972 les p.u.e. des engins dormants ont eu un maximum très net en mai. C'est au cours de ce mois que les premiers signes de la crue se manifestent, coïncidant avec d'importants passages migratoires.

## 2.4. Production de la pêche.

### 2.41. Résultats généraux.

Les captures totales annuelles dans le bief (tableau X) s'élèvent à 3.000 tonnes pour la période août 1971 - juillet 1972. Ces 3.000 tonnes sont prélevées sur une superficie d'environ 350 hectares, soit 8 tonnes à l'hectare par an. Ce nombre montre la valeur élevée de la densité en poissons dans cette zone mettant en relation par un goulet étroit deux ensembles très vastes, le lac Tchad et le réseau fluvial du Chari. En tenant compte de ce que le bief ne représente pas la totalité de la branche nord du delta, et en accordant à la branche ouest la même importance, c'est environ 8.000 tonnes qui seraient capturées dans le delta "sensu stricto".

Au point de vue de la productivité, ce nombre de 3.000 tonnes ne peut être rapporté à une superficie. La plus grande partie des captures est constituée en effet par des poissons migrateurs; une petite partie provient sans doute de la zone du delta drainée par le bief en raison des migrations latérales liées à la crue; enfin une partie probablement infime est issue du bief lui-même. L'aire d'extension des migrations est peu connue; elle comprend souvent au moins une bonne partie du lac Tchad et du bas réseau fluvial. D'autre part les migrateurs constituent seulement une part, d'ailleurs inconnue, de la production de la zone dont ils proviennent. En somme les captures faites dans le bief ne sont qu'un élément d'un bilan qui devrait être fait à l'échelle du lac et du bas réseau fluvial.

Les captures ne sont pas réparties également tout au long de l'année (tableau X). Les mois les plus productifs sont ceux correspondant à la fin des basses eaux et à la première partie de la crue (mai à août). La deuxième partie de la crue et les hautes eaux (septembre à novembre) sont des mois de prises moyennes. Les captures mensuelles les plus faibles sont observées pendant la décrue et la première partie des basses eaux (décembre à avril).

Par catégorie d'engins, près des deux tiers des captures, d'un poids moyen de 200 g, sont faites aux filets dérivants à petites mailles. Puis viennent les filets dormants (23 % des captures, poids moyen des prises 185 g); les filets dérivants à grandes mailles (8 %, 1340 g); les lignes (6,5 %, 530 g).

La part des filets dérivants à petites mailles est prépondérante dans



les productions mensuelles sauf en octobre, où les dérivants à grandes mailles arrivent à égalité, et de mars à juin, époque de la pêche au filet dormant.

2.42. Estimation de l'erreur sur les productions mensuelles et annuelle.

Il est nécessaire, malgré les difficultés théoriques, d'essayer de calculer un intervalle de confiance pour les productions mensuelles et annuelle. Pour cela nous travaillons sur les données relatives aux filets maillants à petites mailles.

2.421. Erreurs sur les productions mensuelles.

D'après le 2.13, les productions mensuelles sont calculées en additionnant les productions relatives aux 2 intervalles qui composent le mois. Dans le calcul qui suit, afin de simplifier, les productions mensuelles sont considérées comme égales aux produits  $\bar{f}_j \times \bar{U} \times N$ , les valeurs  $\bar{f}_j$  et  $\bar{U}$  étant ici les moyennes mensuelles et N le nombre de jours du mois.

- Erreurs sur les  $\bar{U}$

Les enquêtes ont toujours eu lieu dans la dernière décade du mois, sauf au mois d'août. Il est donc préférable, pour un mois donné i, de tenir compte à la fois de la variance observée au cours de l'enquête de ce mois et de celle du mois précédent (données du tableau VII). La variance pondérée relative à  $\bar{U}_i$  sera donc égale, sauf pour août 71, à :

$$\frac{n_{i-1} v_{U_{i-1}} + n_i v_{U_i}}{n_{i-1} + n_i}$$

et celle relative à  $\bar{U}_i$  :  $2 \frac{(n_{i-1} v_{U_{i-1}} + n_i v_{U_i})}{(n_{i-1} + n_i)2}$  en prenant pour fréquence

ayant servi à la détermination de  $\bar{U}_i$  :  $\frac{n_{i-1} + n_i}{2}$ . On en déduit ensuite sans difficultés les limites de l'intervalle de confiance de  $\bar{U}_i$  pour un coefficient de sécurité de 95 % (tableau XI).

- Erreurs sur les  $\bar{f}_j$

Au paragraphe 2.21. nous avons donné une estimation égale à 200 de l'amplitude de l'intervalle de confiance pour un effort journalier égal à 1350 (450 heure/pirogue multiplié par la surface moyenne d'un filet, égale à 3,0). Nous

admettrons pour les  $\bar{f}_j$  un intervalle de confiance proportionnel à leur valeurs, soit par exemple pour le mois d'août  $200 \times \frac{764}{1350} = 113$ ; nous admettrons en outre que cet intervalle est centré sur la valeur  $\bar{f}_j$  correspondante. Les limites des intervalles de confiance de  $\bar{f}_j$  figurent également dans le tableau XI.

La limite inférieure de l'intervalle de confiance sur la production mensuelle  $P_i$  est calculée en multipliant les limites inférieures de  $\bar{U}$  et  $\bar{f}_j$  par le nombre de jours du mois. On opère de même pour la limite supérieure. L'intervalle de confiance ainsi obtenue (tableau XI) correspond à un coefficient de risque certainement inférieur à 5 %, mais il n'est pas possible de préciser davantage.

#### 2.422. Erreur sur la production annuelle.

La production annuelle  $P$  est obtenue par addition des douze productions mensuelles  $P_i$ . Les vrais valeurs de  $P_i$  se situent à l'intérieur des intervalles figurant au tableau XI. Les écarts maximums  $P_i$ , avec la probabilité adoptée (inconnue, mais inférieure à 5 %), entre ces valeurs et les valeurs adoptées sont donc égaux à 141, 92, etc ... Nous devons là aussi, comme au paragraphe 2.21, simplifier le problème en utilisant l'écart maximum moyen  $\bar{P}_i$  égal à 66. Cet écart sera supposé se produire au hasard chaque mois en plus ou en moins, et les chances d'observer  $n$  écarts dans un sens et  $12 - n$  écarts dans l'autre sont données par le développement du binôme  $(\frac{1}{2} + \frac{1}{2})^{12}$ . On en déduit la distribution de la production annuelle autour de sa valeur estimée 1895.

fréquence	
1	1499
12	1565
66	1631
220	1697
495	1763
792	1829
924	1895
792	1961
495	2027
220	2093
66	2159
12	2225
1	2291

En laissant de côté environ 5 % des fréquences, les bornes de l'intervalle de confiance sont 1697 et 2093. En arrondissant, on peut écrire  $P = 1900 \pm 200$ .

Pour la production totale annuelle, les erreurs étant certainement plus importantes sur les pêches aux filets dormants et aux lignes, il paraît raisonnable de la considérer comme comprise entre 2500 et 3500 tonnes. Ce calcul ne tient pas compte évidemment des biais et en particulier de la représentativité des échantillons.

### 3. Les peuplements ichtyologiques du bief.

#### 3.1. Peuplements réels et captures.

Les captures fournissent très probablement une bonne image des peuplements du bief en ce qui concerne leurs phases exploitées. En effet, les pêcheurs appartiennent à de nombreuses ethnies réparties dans plusieurs pays et ayant, pour la plupart d'entre elles, une longue tradition dans le domaine de la pêche. Les pêcheurs seraient donc capables, si cela était utile, de mettre en oeuvre la plupart des nombreuses méthodes décrites par Blache et Miton (1962) et qui répondent fort bien à l'exploitation des différents milieux existants dans le réseau fluvial du Chari. Ils disposent en outre d'un matériel de bien meilleure qualité que leurs ancêtres. Enfin beaucoup d'entre eux ont quitté leurs régions d'origine pour se consacrer à la pêche et sont à la recherche du rendement maximum. Il résulte de tout cela que dès que la densité en poissons est élevée à un certain niveau ou à un certain moment, ce phénomène est aussitôt repéré et exploité.

De façon plus précise, les moyens mis en oeuvre sont très simples et il serait aisé d'en supprimer les lacunes.

Les mailles des filets utilisés sont comprises entre 25 et 32 mm (filets à petites mailles), puis entre 50 et 120 mm (filets à grandes mailles). Il existe un hiatus vers 40 mm qui est dû vraisemblablement à une faible abondance des poissons de tailles correspondantes.

Les filets à grandes mailles ne sont utilisés que quelques mois aux hautes eaux. Rien ne s'opposerait à un emploi beaucoup plus prolongé si les

prises se maintenaient à un niveau convenable. Ces filets pourraient aussi, comme les filets à petites mailles, être employés en filets dormants aux basses eaux, comme il arrive occasionnellement d'en rencontrer. Un raisonnement analogue peut être tenu pour les lignes.

Les engins de pêche du bief exploitent donc les poissons présents à partir de 150 à 200 mm de longueur standard; c'est entre ces limites en effet que se situent approximativement les longueurs moyennes de sélection pour les espèces pêchées aux filets à petites mailles. Un biais peut résulter cependant de la façon dont l'effort de pêche se répartit, à un moment donné, entre les catégories d'engins. Cet effort de pêche peut, par exemple, être plus élevé, relativement aux densités respectives des poissons, pour les filets à petites mailles que pour les filets à grandes mailles. La composition des prises peut donc être quantitativement biaisée en ce qui concerne les proportions relatives des trois principales fractions du peuplement échantillonnées par les filets à petites mailles, les filets à grandes mailles, et les lignes.

Quoiqu'il en soit la meilleure image du peuplement du bief dont nous puissions disposer est celle fournie par les captures totales faites dans le bief avec l'ensemble des engins utilisés.

### 3.2. Composition et structure des peuplements.

#### 3.21. Résultats d'ensemble.

Quarante deux espèces ont été observées au cours d'une année d'observation (août 1971 - juillet 1972). Beaucoup d'entre elles sont très rares. Nous n'avons considéré que les 17 premières dans l'ordre des captures totales. Les captures mensuelles et annuelles pour ces espèces (tableau XII) ont été calculées à partir des p.u.e. spécifiques et des efforts de pêche de la façon indiquée au 2. Les pourcentages correspondants figurent dans le tableau XIII.

Alestes baremoze vient largement en tête avec plus de 50 % des captures et des pourcentages mensuels variant de 29 à 83 %. En ajoutant Schilbe mystus et Alestes dentex, on arrive à 75 % du total avec 10 espèces on atteint 90% des prises et avec 16 espèces 95 %. Les distributions pondérales mensuelles et annuelles sont du type habituel avec un grand nombre d'espèces peu importantes et un petit nombre d'espèces à pourcentages moyens ou forts.

Par catégorie d'engins (tableau XIV), les captures annuelles sont encore moins variées : 5 espèces pour les filets dérivants à petites mailles, 7 pour les filets dormants, 8 pour les dérivants à grandes mailles et les lignes constituent au moins 95 % des captures.

Cette faible diversité globale peut être mise en évidence par le calcul de l'indice de diversité de Shannon  $I = - \sum p_i \log_2 p_i$   $p_i$  étant les pourcentages spécifiques en poids dans les captures annuelles. Dans le bief de Djimtilo, 21.286 poissons pesant 5.250kg et appartenant à 42 espèces ont été observés. On obtient  $I = 2,82$  et  $\frac{I}{I_{\max}} = 52 \%$ . Ces valeurs peuvent être comparées à celles obtenues à partir des captures faites avec une grande senne de rivage retenant les poissons d'une taille supérieure ou égale à 150 mm. Dans l'archipel du sud-est du lac les pêches à la senne ont eu lieu en toutes saisons et ont fourni 15.958 poissons pesant 2.156 kg et appartenant également à 42 espèces; les valeurs correspondantes de  $I$  et de  $\frac{I}{I_{\max}}$  sont égales à 3,99 et 74 %. D'autres pêches ont été faites dans le Chari et le Logone à 250 km environ en amont du delta pendant les mois d'avril, juin, juillet et août; elles ont donné 6.538 poissons pesant 2.771 kg et appartenant à 41 espèces avec des valeurs de  $I$  et  $\frac{I}{I_{\max}}$  de 3,45 et 64 %. Dans ce dernier cas, la diversité réelle est certainement plus élevée du fait de l'absence d'échantillonnage de septembre à mars. Les diversités observées dans les zones prospectées à la senne sont donc du même ordre et nettement supérieures à celle du peuplement du delta. En raison des migrations en masse de quelques espèces, les poissons sédentaires et les migrateurs peu abondants sont réduits à un pourcentage insignifiant, ce qui diminue la diversité.

Certaines espèces absentes ou négligeables dans les captures du bief constituent une part notable de la biomasse dans d'autres régions du bassin du Chari. Ce sont Heterotis niloticus, Petrocephalus bane, Citharinus distichodoïdes, Synodontis frontosus, Polypterus senegalus et surtout Tilapia galilaea et Lates niloticus. Il y a là pour ces espèces un indice de stocks lacustres et fluviaux séparés, mis à part Synodontis frontosus essentiellement lacustre. On ne peut éliminer entièrement toutefois la possibilité de migrations de courte durée qui se seraient produites entre les périodes d'enquête, mais cette éventualité est peu probable, car toutes les migrations observées ont duré au moins deux mois.

### 3.22. Evolution saisonnière.

Pour suivre les changements qui se produisent dans le peuplement du

bief, nous avons utilisé l'indice de diversité de Shannon et les coefficients de corrélation de Bravais-Pearson inter-spécifiques et intermensuels calculés d'après les données du tableau XII. Cela revient à ne tenir compte que des 17 espèces principales, ce qui paraît préférable. On sait que l'indice de diversité est à peine modifié par les espèces rares. Quant aux coefficients de corrélation  $r$ , ils ont été calculés à partir des valeurs de  $\log(1 + x)$ ,  $x$  étant les captures spécifiques mensuelles en quintal. Cette transformation rend les distributions moins dissymétriques, mais la normalité n'est encore que très approximative. Si on gardait toutes les espèces, dont beaucoup ne figurent que dans une petite partie des prises mensuelles, les distributions resteraient des distributions en  $J$  après passage en logarithme et les seuils de signification pour  $r$  n'auraient aucune valeur. D'autre part les espèces absentes ou rares faussent les résultats lorsqu'on utilise la transformation logarithmique, car cette transformation diminue fortement les différences qui existent entre les espèces; une espèce absente ou négligeable voit son importance relative augmenter fortement, et comme ces espèces sont souvent nombreuses, leur rôle peut devenir notable ou même prépondérant; la similitude se trouve alors établie sur des absences.

L'indice de diversité (tableau XII) montre des variations saisonnières très nettes. Il s'élève à 1,30 en août, passe par un premier maximum à 2,50 en octobre, puis par un minimum à 0,91 en février et enfin par un deuxième maximum en mai (2,39).

Le dendrogramme établi à partir de la matrice de corrélation intermensuelle (fig. 3) montre l'existence de 3 groupes de mois assez bien isolés. Les groupes A et B d'une part, B et C d'autre part restent cependant nettement reliés (le seuil de signification  $S$  de 0,48 concerne en effet une seule corrélation, et non un ensemble de 12 à 16 coefficients comme c'est le cas pour les comparaisons inter-groupes). Le groupe A (septembre, octobre, novembre) correspond aux hautes eaux; le groupe B englobe la décrue et le début de l'étiage (décembre à mars); le groupe C comprend la fin de l'étiage et la première partie de la crue (avril à juillet). Août, est un mois à peuplement intermédiaire moyennement relié aux 3 groupes. Cette représentation schématise les changements de peuplement du bief qui se font progressivement : novembre et décembre sont bien reliés ( $r = 0,665$ ) de même que mars et avril ( $r = 0,757$ ).

Le dendrogramme exprimant les relations interspécifiques (fig. 4)

Fig. 3 - Dendrogramme des similitudes inter-mensuelles S : seuil de signification (95 %) pour le coefficient de corrélation r.

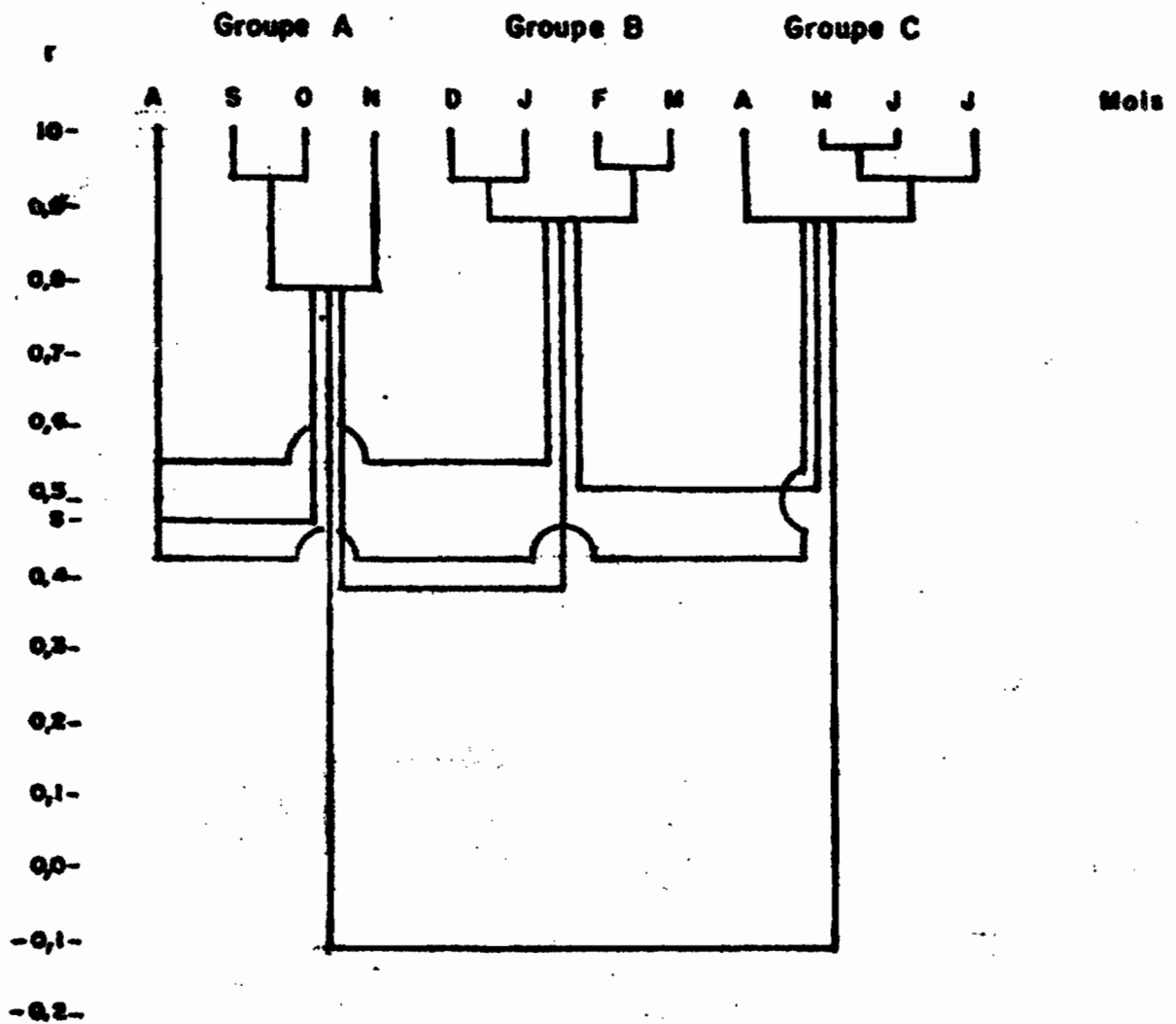
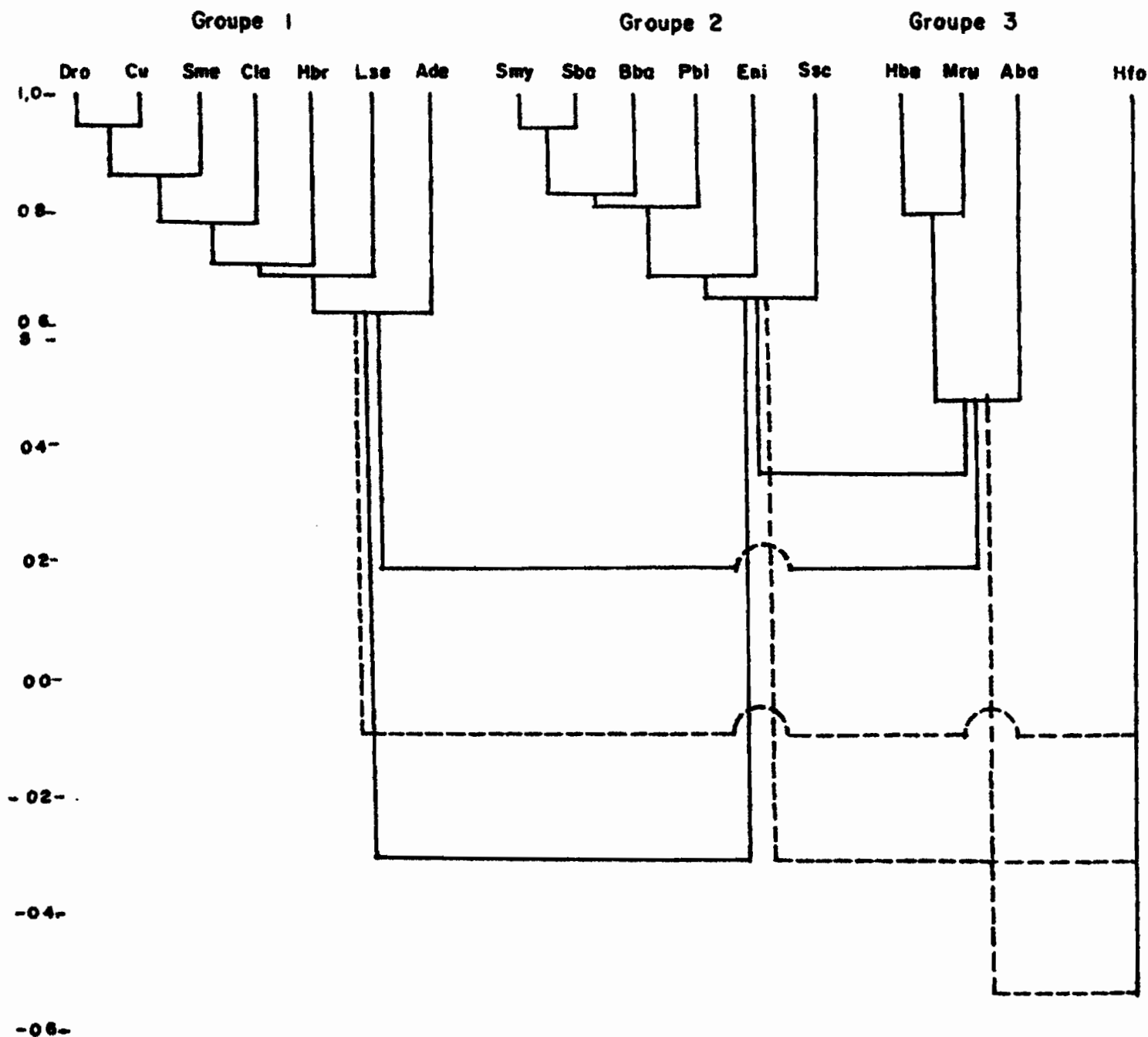


Fig. 4 - Dendrogramme des relations inter-spécifiques. S : seuil de signification (95 %) pour le coefficient de corrélation r.





montre l'existence de trois groupes d'espèces et d'une espèce isolée (1). Le groupe 1 comprend 7 espèces : Distichodus rostratus, Citharinus citharus et latus, Synodontis membranaceus, Hydrocyon brevis, Labeo senegalensis et Alestes dentex. Le groupe 2 est constitué par Schilbe mystus, Synodontis batensoda, Bagrus bayad, Polypterus bichir, Eutropius niloticus et Synodontis schall. Les groupes 1 et 2 sont bien individualisés tandis que le groupe 3 renferme 3 espèces (Hyperopisus bebe, Mormyrus rume et Alestes baremoze) d'affinités plus incertaines : Alestes baremoze est faiblement relié aux deux autres espèces du groupe et Mormyrus rume présente un niveau de liaison presque aussi élevé avec les espèces du groupe 2 ( $\bar{r} = 0,524$ ) qu'avec les espèces du groupe 3 ( $\bar{r} = 0,561$ ). Hydrocyon forskalii est complètement isolé ( $\bar{r} = 0,270$ ).

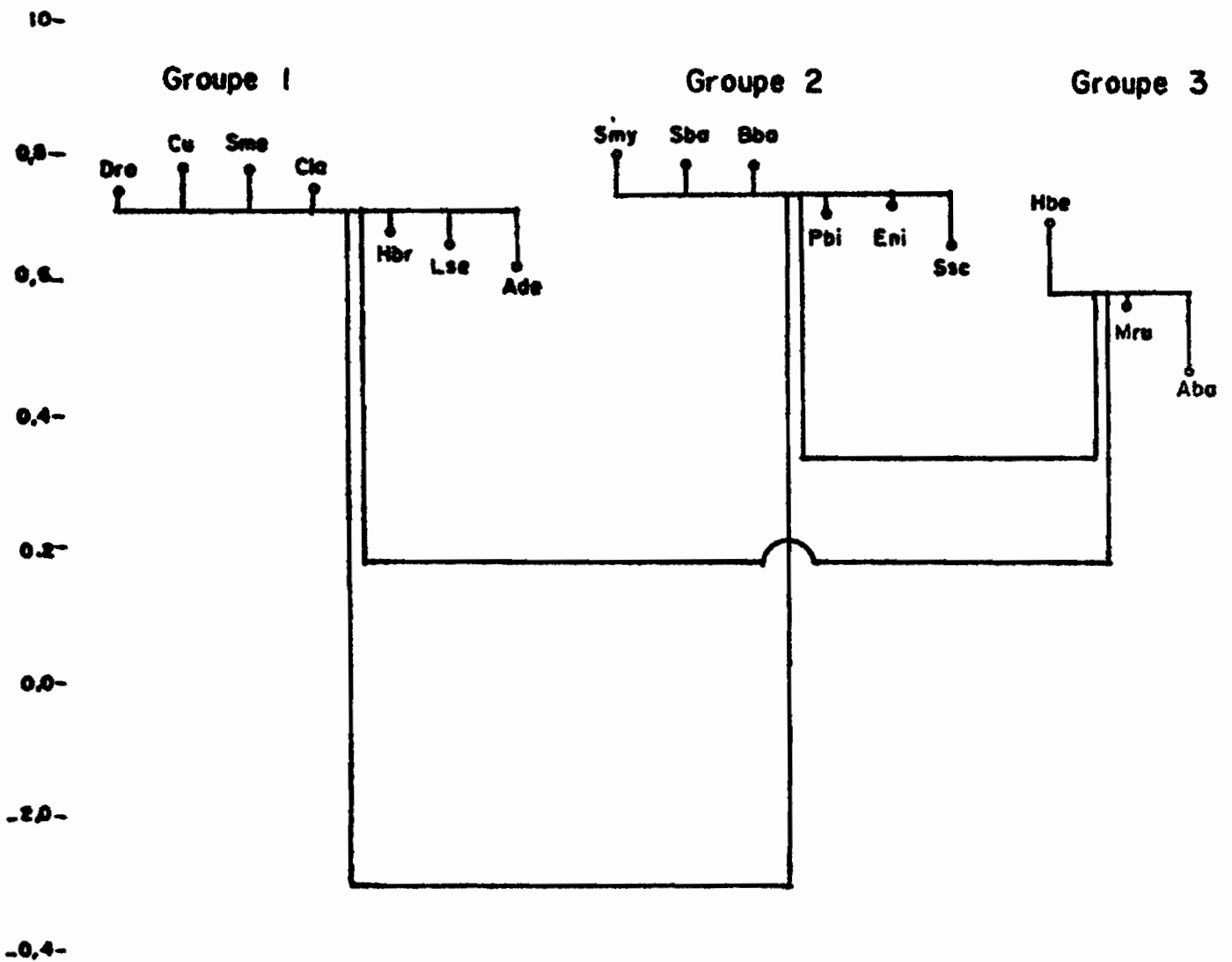
Ces relations interspécifiques peuvent être mieux exprimées en établissant une autre sorte de dendrogramme (fig. 5). Le niveau moyen de similitude à l'intérieur d'un groupe - moyenne de tous les coefficients de corrélation entre les espèces du groupe - est représenté par un trait horizontal situé à l'emplacement correspondant à la valeur de cette moyenne. Chaque espèce a ensuite sa position déterminée par la moyenne des coefficients de corrélation entre elle-même et chacune des autres espèces du groupe. Ce système de représentation permet de voir, d'une part la solidité des différents groupes, d'autre part, pour chaque groupe les espèces qui sont les plus caractéristiques du groupe.

L'évolution du peuplement du bief peut maintenant être décrite à l'aide des figures 3, 4 et 5 et des tableaux XII à XV. Alestes baremoze et Alestes dentex sont des constantes de ce peuplement dont ils constituent une proportion toujours notable, souvent dominante, mais avec de fortes variations (32 à 89 % selon les mois). A cette fraction plus ou moins dense va s'ajouter selon les saisons différents groupes de migrants renouvelant fortement la structure du peuplement.

---

(1) Les espèces sont désignées par des groupes de 3 lettres, la première étant la première lettre du nom de genre, et les deux dernières les deux premières du nom d'espèce, soit : Alestes baremoze, A ba; Schilbe mystus, S my; Alestes dentex, A de; Synodontis batensoda, S ba; Synodontis membranaceus, S me; Synodontis schall, S sc; Hyperopisus bebe, H bc; Hydrocyon forskalii, H fo; Distichodus rostratus, D ro; Mormyrus rume, M ru; Polypterus bichir, P bi; Citharinus citharus, C ci; Labeo senegalensis, L se; Eutropius niloticus, E ni; Hydrocyon brevis, H br; Bagrus bayad, B ba; Citharinus latus, C la.

Fig. 5 - Dendrogramme des relations inter - spécifiques à partir des niveaux de similitude intra - groupe.



Les espèces du groupe 1 ont un cycle d'abondance bien marqué avec un maximum de septembre à octobre (groupe A). Des différences existent entre les espèces de ce groupe selon que l'espèce disparaît presque complètement en dehors de cette période (Synodontis membranaceus, Distichodus rostratus, Citharinus citharus et latus, situées toutes les quatre sur la figure 5 au dessus du trait représentatif du groupe 1), ou selon que des captures plus réduites se prolongent beaucoup plus longtemps (Hydrocyon brevis, Labco sonegalensis et surtout Alestes dentex). L'envahissement du bief par le groupe 1 provoque une élévation de l'indice de diversité qui redescend ensuite dès le mois de novembre.

La décrue (groupe B) peut se subdiviser en deux périodes. En décembre et janvier, certaines espèces du groupe 1 persistent dans les captures, tandis qu'en février - mars le peuplement présente le maximum de simplicité (minimum de l'indice de diversité). En février 3 espèces, Alestes baremoze, Hydrocyon forskalii et Alestes dentex constituent 97 % des captures. Pendant toute cette période Hydrocyon forskalii est assez abondant.

Le groupe 2 caractérise les mois du groupe C. Les espèces de ce groupe commencent à pénétrer dans le bief en avril (remontée de l'indice de diversité); elles sont quantitativement prépondérantes en juin et juillet. Alors que Schilbe mystus et Synodontis batensoda disparaissent presque complètement en dehors de cette période, les 4 autres espèces ont un spectre d'abondance plus étalé. Il en est de même pour Hyperopisus bebe et Mormyrus rume (groupe 3).

### 3.3. Migrateurs et sédentaires.

Pour certaines espèces, les quantités capturées et les connaissances déjà acquises sur leur biologie ne laissent aucun doute sur le caractère migrateur des individus du bief. C'est le cas en particulier des cinq premières espèces du tableau XII. Pour d'autres espèces, moins abondantes, le problème se pose de savoir si leur présence peut s'expliquer par de petites migrations latérales obligatoires liées à la crue, les faisant passer alternativement de la zone temporairement inondée drainée par le bief au bief lui-même et inversement. Ces poissons peuvent être appelés sédentaires par opposition aux grands migrateurs fluvio-lacustres comme Alestes baremoze.

Dans sa partie amont, le bief traverse une zone toujours exondée.

Seule la partie aval est en communication avec des zones inondées dont on peut estimer grossièrement la superficie à 800 hectares. Si on admet que la production nette est de l'ordre de 90 kg/hectare (d'après Daget 1972, citant Bocalbasa-Dobrovici, 1969), la zone sous la dépendance du bief fournirait 72 tonnes à répartir entre de nombreuses espèces. Pour une espèce donnée, la part d'origine locale ne saurait dépasser une dizaine de tonnes.

D'autre part, la décrue provoque le rassemblement des poissons sédentaires dans le lit mineur et les mares permanentes dès le mois de janvier ou février. Si ces sédentaires constituaient une fraction importante du peuplement, les p.u.e. spécifiques devraient passer par un maximum en mars au plus tard, et non en mai ou juin comme c'est le cas pour les espèces du groupe 2.

Compte tenu de ces deux éléments, captures au plus égales à 10 tonnes et p.u.e. maximum pendant la décrue, les individus sédentaires de la région du bief entrent pour une part négligeable dans les captures observées, sauf peut-être pour Hydrocyon brevis et Citharinus latus.

Les Hydrocyon brevis de 45 à 60 cm capturés au filet dérivant sont des poissons d'eaux libres, qui ne peuvent provenir que pour une faible part des mares permanentes et chenaux des zones inondées voisines.

Citharinus latus est connue pour se nourrir de la couverture biologique du fond et des végétaux (Blache, 1964, Lauzanne, 1972). En l'absence d'un comportement migrateur, les C. latus se tiendraient de préférence dans les zones inondées qui leur offrent en octobre-novembre un milieu plus riche et plus étendu. La reproduction n'est pas non plus en cause, car elle se produit plus tôt.

Des migrations fluvio-lacustres interviennent donc dans le cycle biologique des 17 espèces étudiées. Cependant la part que représente ces migrateurs par rapport à l'ensemble des individus de la même espèce, n'est généralement pas connue, de sorte qu'il serait hasardeux de considérer dès à présent toutes ces espèces comme des espèces migratrices.

#### 4. Place de la migration dans le cycle biologique des espèces.

Les nombreux travaux antérieurs et les données rassemblées dans ce

travail permettent d'envisager la place de la phase migratrice dans le cycle et le comportement des différentes espèces. Le tableau XV permet de repérer les principales époques de passage et le tableau XVI donne les caractéristiques des distributions de longueur des migrateurs (1) ainsi que les tailles maximums (T.M.) des espèces; enfin le tableau XVII montre dans quels engins les poissons de chaque espèce sont capturés.

#### 4.1. Alestes baremoze.

Le cycle d'abondance de cette espèce dans le lit mineur du Chari, bien connu par les travaux antérieurs, se trouve partiellement masqué en 71-72 par la forte baisse des rendements (tableaux II et IV b). Les passages les plus importants ont lieu à la crue de mai à août; il s'agit d'adultes en migration anadrome de reproduction. D'autres passages se poursuivent de façon toujours notable le reste de l'année.

La forte baisse de rendement entre 71 et 72 se conjugue à une baisse sensible de la taille moyenne des individus capturés (tableau XVI). La longueur moyenne des mâles pris au filet dérivant a diminué de 243 à 232 mm; celle des femelles de 264 à 255 mm. Les tailles moyennes observées en 1971 sont très voisines de celles observées les années précédentes. 1972 serait donc la première année où cette baisse se manifeste.

Les Alestes baremoze sont donc en régression sensible. Deux causes peuvent être invoquées pour l'expliquer : la baisse du lac modifiant complètement dans la moitié sud les caractéristiques du milieu, et l'influence de la pêche. La première semble la plus importante (Carmouze et al., 1972), mais les travaux en cours permettront sans doute d'approfondir la question.

Les Alestes baremoze se font prendre uniquement aux filets à petites mailles utilisés en dérivant ou en dormant. L'absence totale de captures aux lignes montre que les migrateurs, comme les individus lacustres, ne s'approchent pas du fond. Ils peuvent être qualifiés de pélagiques au sens large d'Aliev (1969).

---

(1) L'écart intervigintile, défini par analogie avec l'écart interquartile, renferme 90 % des observations, les 10 % restant se répartissant également de chaque côté. Cet écart montre les valeurs habituellement rencontrées en laissant de côté les individus rares.

#### 4.2. Schilbe mystus.

Quelques individus se rencontrent de novembre à avril, mais 98 % des captures ont eu lieu en mai, juin et juillet.

Il s'agit, comme pour Alestes baremoze, d'une migration anadrome pour tous les individus, probablement génétique pour les plus grands. On sait en effet (Blache 1964) que la reproduction a lieu dans le réseau fluvial en juillet-août. D'autre part, les pêches expérimentales faites à la senne dans le Chari et le Logone en amont de Fort-Lamy et les pêches locales à la senne à bâtonnets montrent la rareté des Schilbe pendant le premier semestre. Il est évident que, dans le cas d'une migration vers le lac, les Schilbe, obligés de se rassembler dans le lit mineur à cause de la décrue, devraient être abondants dès le mois de février. Cette remarque est valable pour les autres espèces du groupe 2 : la brusque augmentation de densité à partir du mois de mai ne peut s'expliquer que par un afflux en provenance du lac, car les pêches d'étiage faites en amont montrent la rareté des poissons de ces espèces jusqu'aux premiers indices de la crue. Celle-ci commence à se faire sentir en mai par une légère augmentation du débit et une élévation de la turbidité.

L'examen des distributions de longueur standard montre l'existence de 2 groupes de tailles bien individualisée, surtout aux filets dérivants. Pour ces filets le premier groupe comprend les  $\frac{2}{3}$  des individus et a une longueur moyenne de 225 mm; il s'agit sans doute de prématures(1). Le deuxième groupe comprend les adultes ( $\bar{L} = 292$  mm).

Les Schilbe sont presque tous pris aux araignées à petites mailles. Quelques uns cependant s'accrochent aux hameçons montrant par là un comportement moins spécialisé que les Alestes baremoze.

#### 4.3. Alestes dentex.

C'est pendant la période du mois d'août au mois de décembre que cette espèce est la plus abondante dans le bief, avec un maximum en septembre. Les passages se poursuivent toute l'année. Les captures se font uniquement au filet à petites mailles.

---

(1) On entend par prématures des individus dont la première reproduction aura lieu dans un an au plus.

Les migrateurs sont des individus d'assez petite taille pour l'espèce (230 à 260 mm surtout), tous en repos sexuel d'après des observations non publiées antérieures à cette étude. Il s'agit de prématures en provenance du lac. En effet les Alestes dentex du lac comprennent essentiellement des individus de tailles inférieures ou égales à celles des migrateurs, à l'exclusion des grands adultes qu'on ne rencontre en quantités notables que dans le réseau fluvial à la décrue. Ces migrateurs prématures se reproduiraient l'année suivante assez loin en amont (au moins 250 km) ce qui expliquerait que, malgré de nombreuses observations dans les principaux milieux du bas réseau fluvial, aucun individu en maturation n'ai été observé. La migration serait donc de plus grande amplitude que celle d'Alestes baremoze et se ferait à un stade un peu plus précoce.

On observe pour Alestes dentex aussi une baisse de la taille moyenne : 253 mm en août et septembre 71, 239 mm en juillet 1972

#### 4.4. Synodontis batensoda.

Comme pour Schilbe mystus, la migration se produit en mai, juin et juillet (95 % des captures). Peut-être est-elle légèrement plus précoce avec un maximum en mai-juin, au lieu de juin-juillet. Synodontis batensoda se prend surtout au filet, mais une petite fraction des individus s'accroche dans les lignes.

Les mêmes raisons que celles invoquées pour Schilbe mystus montrent qu'il s'agit d'une migration anadrome. La taille, élevée pour l'espèce, des migrateurs ( $\bar{L}$  variant de 173 à 196 mm selon les engins) et le fait que la reproduction a lieu pendant la crue dans le réseau fluvial indiquent qu'il s'agit d'une migration génétique, mais cela devrait être confirmé par des examens de gonades.

#### 4.5. Synodontis membranaceus.

La migration principale a lieu de septembre à novembre avec un maximum en octobre. Pendant cette période, les migrateurs sont capturés uniquement au filet dérivant à grandes mailles. Leur taille est comprise en général entre 260 et 350 mm, ce qui semble correspondre à un mélange de prématures et d'adultes. Ils sont en repos sexuel et en excellente condition (dépôts graisseux importants dans la cavité générale). Un tel état physiologique ne peut s'expliquer que par une arrivée récente en provenance du lac. L'espèce en effet, est zooplanctonophage et l'on sait que les eaux libres du réseau fluvial sont pauvres en plancton

d'une façon générale et plus particulièrement à la crue, contrairement aux eaux lacustres; d'autre part la reproduction a lieu dans le système fluvial de juillet à septembre, comme pour la plupart des espèces et dans le cas d'individus venant de se reproduire leurs réserves seraient à plus fortes raison épuisées.

Quelques jeunes sont capturés aux filets à petites mailles ou s'accrochent aux hameçons de mai à juillet en même temps que les Synodontis batensoda. Cela rejoint les observations faites dans l'archipel oriental : dans les bancs de Synodontis batensoda on rencontre généralement quelques S. membranaceus de même taille, donc probablement beaucoup plus jeunes; la similitude des livrées pourrait expliquer ce phénomène.

#### 4.6. Synodontis schall et Eutropius niloticus.

Les variations d'abondance de ces deux espèces sont concomitantes ( $r = 0,801$ ) avec une migration anadrome répartie sur 4 mois de mai à août.

La taille moyenne des Synodontis schall est de 225 mm pour une taille maximum de 370 mm. La distribution est très étalée avec des classes d'abondance comparables de 175 à 280 mm, il y a donc un mélange de prématures et d'adultes, ces derniers probablement en migration de reproduction puisque cette dernière a lieu dans le réseau fluvial pendant la crue. Les Eutropius niloticus migrateurs présentent des caractéristiques très semblables.

Le comportement des deux espèces est par contre très différent puisque les trois-quarts des S. schall sont pris aux lignes, tandis que la totalité des E. niloticus se maillent dans des filets dérivants ou dormants.

#### 4.7. Hyperopisus bebe et Momyrus rume.

La migration principale des Hyperopisus bebe commence en mai et dure jusqu'en septembre; il s'agit d'une migration anadrome car les H. bebe sont rares dans le lit mineur pendant la première partie de l'année comme le montrent en particulier les pêches à la senne. Quelques individus sont capturés à la dé-crué jusqu'en décembre.

Les migrateurs ont une longueur standard généralement comprise entre 240 et 380 mm; ils comprennent des prématures dont le dimorphisme sexuel de l'anale est déjà perceptible et des adultes.



Les Hyperopisus se prennent moitié aux filets à petites mailles, moitié aux lignes. Ces deux catégories d'engins se complètent dans l'échantillonnage des différentes classes, les lignes prenant le relais des filets à partir de 300 mm. Comme pour les A. baremoze et les A. dentex la baisse du rendement est importante d'une année à l'autre.

Le cycle des Mormyrus rume est très voisin de celui d'Hyperopisus bebe ( $r = 0,779$ ). Des individus de tailles très différentes sans modes bien marqués, (jeunes, prématures et adultes) s'accrochent dans les lignes de mai à juillet. Par la suite, jusqu'en décembre on ne trouve plus que de grands individus dans les filets à grandes mailles.

#### 4.8. Hydrocyon forskalii.

Cette espèce se caractérise par un cycle biologique très particulier dont certains éléments restent obscurs. D'après des observations antérieures non publiées la période principale de maturation des gonades dans le réseau fluvial a lieu de décembre à février, les pontes se produisent principalement en mars dans le lit mineur; la maturité sexuelle est atteinte vers 230 mm.

Dans le bief de Djintilo, l'abondance des H. forskalii est maximum de novembre à mars. Il s'agit, comme dans les régions situées en amont, de jeunes adultes de 230 à 280 mm avec des gonades en maturation. En avril, les H. forskalii disparaissent presque du bief. Une migration anadrome est bien peu probable, car le cycle d'abondance est le même en amont de Fort-Lamy. La migration vers le lac, où les H. forskalii sont abondants, est plus plausible.

L'origine des individus apparaissant à partir de novembre est par contre plus incertaine; elle peut d'ailleurs être double avec, à la fois, les zones inondées en amont de Logone-Gana, où les pêches de décrue font apparaître des quantités notables d'H. forskalii et le lac Tchad.

En dehors de cette période d'abondance principale on observe, surtout en juillet-août, quelques H. forskalii dont une partie a des gonades en maturation. Il y a donc une deuxième période de reproduction à la crue. C'est d'ailleurs ce qu'indiquait déjà Blache (1964) avec la différence que pour lui l'importance relative des périodes de reproduction était inverse, la reproduction ayant lieu surtout de juin à septembre. En réalité il s'agit peut-être de deux

populations isolées, car la moyenne vertébrale  $\bar{V}$  des individus observés de juin à octobre ( $\bar{V} = 48,68$ ;  $n = 177$ ;  $v = 0,4664$ ) est significativement plus faible que celle des individus observés de novembre à mars ( $V = 49,17$ ;  $n = 345$ ;  $v = 0,4742$ ).

#### 4.9. Distichodus rostratus, Citharinus citharus, Citharinus latus.

Ces trois espèces de grande taille (tailles maximums : 625, 580 et 550 mm) se caractérisent par une période d'abondance très marquée (septembre à novembre) et des migrateurs comprenant à la fois des prématures et des adultes capturés aux filets dérivants à grandes mailles.

Les pêches à la sonne dans le lit mineur en amont de Fort-Lamy d'avril à août ont montré qu'il existait des quantités notables de Citharinus citharus et de C. latus, mais que, par contre, D. rostratus était très rare. En dehors du lit mineur il existe quelques mares et bras morts très peuplés de petits poissons, mais dont il n'est pas possible qu'ils puissent atteindre en 2 ou 3 mois les tailles des individus capturés dans le bief de Djimtilo. Dans ces conditions, les D. rostratus ne peuvent venir que du lac, tandis qu'il reste en doute pour les Citharinus.

#### 4.10. Autres espèces.

Le cas de Labeo senegalensis et d'Hydrocyon brevis est voisin du précédent, car les principales captures ont lieu aux hautes eaux dans les filets à grandes mailles. Mais en outre, quelques jeunes se font prendre dans les filets à petites mailles.

Pour Polypterus bichir et Bagrus bayad, de grands exemplaires (prématures et surtout adultes) s'accrochent dans les lignes en mai et juin. Il semble exister une deuxième période d'abondance en novembre et décembre.

### Conclusion.

Elache proposait dès 1962 un schéma général des migrations de poissons comprenant les principales étapes suivantes : migration anadrome de reproduction à la crue, reproduction de juillet à septembre dans le lit mineur ou les zones récemment inondées, croissance des alevins dans ces zones, descente des jeunes de première année par l'El Beïd à la décrue jusqu'au lac Tchad.

Après les recherches de ces dernières années, ce schéma paraît toujours correct pour Alestes baremoze, Schilbe mystus, Synodontis batensoda, Synodontis schall, Hyperopisus bebe, Mormyrus rume et peut-être Polypterus bichir.

On peut cependant faire quelques remarques. Dans de nombreux cas (Schilbe mystus, Synodontis schall, Hyperopisus bebe, Mormyrus rume), ce ne sont pas seulement des adultes qui remontent mais aussi des prématures. Ces derniers achèvent leur croissance dans le réseau fluvial. D'autre part ce schéma n'explique qu'une partie des phénomènes : pour A. baremoze des passages se produisent toute l'année et la migration anadrome de reproduction n'est qu'un des aspects sans doute le plus important cependant, des échanges fluvio-lacustres qui comportent peut-être un retour au lac des adultes; pour les autres espèces il est intéressant de remarquer que l'on n'observe pas de mouvement de retour. Enfin, les jeunes qui rejoignent le lac Tchad par l'El Beïd ne représentent qu'une fraction des jeunes de l'année dont une partie reste dans les mares permanentes et les zones calmes du Logone et du Chari. Cependant, si on laisse de côté les années exceptionnelles comme 1972 où l'El Beïd n'a pas coulé, cette fraction migratrice paraît importante : les captures totales des barrages de l'El Beïd en 1968-1969 atteignaient 1.200 tonnes (Durand, 1970) alors que la superficie totale des zones de refuge pour les petits poissons est très faible à la fin des basses eaux.

Le schéma proposé ne convient pas par contre pour d'assez nombreuses espèces. Pour Eutropius niloticus, il y a bien migration anadrome à la crue mais les jeunes ne rejoignent pas le lac par l'El Beïd. Les migrateurs des espèces du groupe 1 arrivent dans le lit mineur aux hautes eaux après la période de reproduction dans le réseau fluvial. On ne peut donc parler à leur sujet de migration génétique proprement dite, c'est à dire de migration immédiatement suivie d'une reproduction. Pour Alestes dentex, Synodontis membranaceus, et Distichodus rostratus, il ne semble pas y avoir non plus de retour des adultes au lac. Quant

à la descente par l'El Beïd, seuls les jeunes Alestes dentex, Distichodus rostratus, Labeo senegalensis et Citharinus citharus entreprennent ce déplacement, à l'exclusion des S. membranaceus dont le cycle reste encore peu connu.

La diversité des cycle migratoires paraît donc finalement assez grande d'après les connaissances fragmentaires actuelles. D'autre part ces migrations peuvent, soit jouer un grand rôle pour certaines espèces, en particulier pour Alestes baremoze, soit n'être qu'accessoires ou occasionnelles. Il existe sans doute toute une gamme de comportements plus ou moins migratoires en fonction des espèces, et, à l'intérieur d'une même espèce, en fonction des différents stades et des conditions de milieu régnant dans le lac Tchad. Ces conditions de milieu pouvant varier rapidement et fortement, l'image des peuplements ichthyologiques du delta que nous venons de présenter est essentiellement instable. Une série d'études portant sur une longue période et dans des conditions de milieux lacustres très diverses est nécessaire pour voir les relations qui existent entre l'état du lac et l'abondance des espèces. Certaines de ces relations apparaissent déjà cependant, et la baisse actuelle du niveau du lac devrait en mettre d'autres en évidence.

Globalement les échanges fluvio-lacustres sont très importants. Le bief Fort-Lamy - Lac Tchad ne présente que très peu de zones inondées et son lit n'est pas très large. La part d'origine locale de la production de la pêche ne peut être que très faible et la quasi totalité des captures qui y sont faites porte donc sur des migrateurs rejoignant soit le lac, soit les vastes zones inondées du Chari et surtout du Logone situées en amont de Fort-Lamy. Or ces captures, qui ne représentent évidemment qu'une fraction de la biomasse des migrateurs, peuvent s'élever à 20.000 tonnes, puisque pour le delta, l'estimation donnée ici est déjà d'environ 8.000 tonnes et qu'il existe, surtout aux environs de Fort-Lamy, d'autres zones de pêche intense. On est donc conduit à admettre pour ces migrateurs une biomasse d'au moins 30.000 tonnes.

Les remarques faites sur les principales espèces montrent qu'il y a eu en 1971 - 1972 une forte exportation de biomasse du lac vers le réseau fluvial sous la forme de prématures et d'adultes. Le lac de la dernière décade, au niveau moyen très élevé, apparaît comme un milieu propice à la croissance des jeunes, tandis que le réseau fluvial en amont de Fort-Lamy est une zone très favorable à la reproduction et à la croissance des alevins : les deux ensembles sont

complémentaires. Un excellent équilibre paraît avoir été réalisé ces dernières années, qui est malheureusement en train de se rompre du fait de la baisse du niveau du lac. Lors de la prochaine transgression lacustre, il conviendrait de surveiller les efforts de pêche actuellement en forte augmentation, en particulier dans le lac Tchad, afin de permettre l'utilisation par les poissons des nouveaux espaces disponibles et la réinstallation des échanges fluviolacustres à un niveau favorable.

Tableau I - Efforts de pêche journaliers.

Dates des enquêtes	Dates médianes	Filets dérivants (100 m <sup>2</sup> /h)		Filets dormants (100 m <sup>2</sup> /j)	Lignes (1.000 ham/j)
		à petites mailles	à grandes mailles		
15-17/7/71	16/7	1.179		30	338
16-18/8	17/8	718	81		338
23-24/9	24/9	466	469		
21-23/10	22/10	218	801		
23-26/11	24/11	1.292	346		
28-30/12	29/12	1.637	25		
20-22/1/72	21/1	1.316			
20-23/2	22/2	2.749		90	
25-29/3	27/3	389		500	
17-24/4	20/4	212		370	45
27-31/5	29/5	608		370	174
27-29/6	28/6	1.313		500	174
29-31/7	30/7	1.248		60	174

Tableau II - Composition des captures observées et p.u.e. pour les dérivants à petites mailles.

II a - Pourcentages d'après les nombres d'individus.

Espèces	Dates	15-17	16-18	23-24	21-23	23-26	28-30	20-22	20-23	25-29	17-24	27-31	27-29	29-31
		7/71	8	9	10	11	12	1/72	2	3	4	5	6	7
Hyperopisus bebe			4,6	6,8		0,8	1,2	0,1			0,9	0,4	0,4	0,3
Marcusenius cyprinoides	0,5	0,8	1,5		0,1	0,2	0,8	0,8	0,2	0,6		1,1	1,1	0,7
Petrocephalus bane	0,7	0,1			0,1	0,2	0,5	0,1	8,4			0,9	0,9	0,3
Hydrocyon forskalii	0,2	0,3	0,2	0,9	3,7	17,3	12,9	4,5	7,8	0,9		1,1		0,6
Alestes dentex	11,2*	6,2	52,1	6,4	27,6	14,7	5,5	5,5	16,8	5,4		7,6	1,1	11,7
Alestes baremoze	82,4*	87,5	38,7	92,8	65,4	46,9	75,9	88,8	58,1	89,2		19,6	13,3	77,5
Schilbe mystus	0,7	0,1			0,8	2,0	0,5	0,1				27,0	78,9	6,3
Eutropius niloticus	1,1	0,3			0,1	4,6	0,6	0,1	1,2			9,4	1,0	2,5
Synodontis batensoda	3,2	0,0			0,1	2,4		0,0				22,8	3,3	
Synodontis schall		0,0				1,0	0,5	0,0	2,4			7,6		0,1
Autres espèces		0,1	0,7			1,3	9,5	2,7	0,7	4,7	3,6	2,5	0,0	0,0
Nombre de poissons	877	3012	532	235	1861	591	800	3025	167	223	460	1954	1723	
Nombre d'espèces	8	14	8	3	18	26	18	21	12	11	16	9	11	
Nombre de pêches	3	26	11	5	16	31	33	46	13	7	16	13	27	
Efforts de pêche	7,3	35,5	10,6	4,3	54,4	96,7	105,3	200,7	91,2	36,2	38,1	47,3	58,1	

\* Pourcentages estimés, le tri des individus des deux espèces n'ayant pas été fait en juillet 1971.

II b - p.u.e. d'après les nombres d'individus.

Espèces	Dates	15-17	16-18	23-24	21-23	23-26	28-30	20-22	20-23	25-29	17-24	27-31	27-29	29-31
		7/71	8	9	10	11	12	1/72	2	3	4	5	6	7
Hyperopisus bebe			3,9	3,4		0,3	0,1	0,0	0,0		0,1	0,1	0,1	0,1
Hydrocyon forskalii	0,3	0,3	0,1	0,5	1,3	1,1	1,0	0,7	0,1	0,1	0,1	0,1		0,2
Alestes dentex	13,5	5,3	26,3	3,5	9,5	0,9	0,4	0,8	0,3	0,3	0,3	0,9	0,4	3,5
Alestes baremoze	99,1	74,2	19,5	51,3	22,4	2,9	5,8	13,4	1,1	5,5	2,4	5,5	23,0	
Schilbe mystus	0,8	0,1			0,3	0,1	0,0	0,0			3,3	32,6	1,9	
Eutropius niloticus	1,4	0,3			0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0		1,1	0,4	0,7
Synodontis batensoda	3,8	0,0			0,0	0,1		0,0				2,8	1,4	
Toutes espèces	120,3	84,9	50,4	55,3	34,2	6,1	7,6	15,1	1,8	6,2	12,1	41,3	29,6	

II c - Pourcentages d'après les poids.

Espèces	Dates	15-17 7/71	16-18 8	23-24 9	21-23 10	23-26 11	28-30 12	20-22 1/72	20-23 2	25-29 3	17-24 4	27-31 5	27-29 6	29-31 7
Hyperopisus bebe			3,7	6,1		0,3	1,3	0,1	0,0		0,6	0,7	0,7	0,2
Marcusenius cyprinoides		0,2	0,4	1,1		0,0	0,1	0,4	0,1	0,2		0,6	0,6	0,4
Petrocephalus bane		0,3	0,0			0,0	0,1	0,2	0,1	2,2		0,3	0,3	0,1
Hydrocyon forskalii		0,2	0,4	0,1	1,1	4,2	19,3	16,3	5,7	8,7	0,9	1,1		0,8
Alestes dentex		12,5	7,1	56,3	7,1	27,3	15,2	6,6	6,1	19,7	5,6	9,7	1,0	11,1
Alestes baremoze		83,5	87,8	35,0	91,8	64,6	39,5	68,8	87,1	55,6	83,4	25,7	13,1	77,8
Schilbe mystus		0,7	0,1			1,1	1,7	0,6	0,2			22,6	80,6	6,8
Eutropius niloticus		1,1	0,3			0,1	3,2	0,4	0,0	1,5		8,9	1,0	2,8
Synodontis batensoda		1,5	0,0			0,0	1,2		0,0			17,5	2,8	
Synodontis schall			0,0				1,2	0,6	0,0	1,8		8,0		0,0
Autres espèces			0,2	1,4		2,4	17,2	6,0	0,7	10,3	9,5	4,9	0,1	0,0
Poids		195	1649	111	46	364	136	150	581	34	42	76	408	319

II d - p.u.e. d'après les poids.

Espèces	Dates	15-17 7/71	16-18 8	23-24 9	21-23 10	23-26 11	28-30 12	20-22 1/72	20-23 2	25-29 3	17-24 4	27-31 5	27-29 6	29-31 7
Hyperopisus bebe			0,7	0,6		0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,1	0,0
Hydrocyon forskalii		0,1	0,1	0,0	0,1	0,3	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0		0,0
Alestes dentex		3,3	1,3	5,9	0,8	1,8	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,6
Alestes baremoze		22,4	16,1	3,7	9,8	4,3	0,6	1,0	2,5	0,2	1,0	0,5	1,1	4,3
Schilbe mystus		0,2	0,0			0,1	0,0	0,0	0,0			0,5	7,0	0,4
Eutropius niloticus		0,3	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,2	0,1	0,2
Synodontis batensoda		0,4	0,0			0,0	0,0		0,0			0,4	0,2	
Toutes espèces		26,8	18,3	10,6	10,7	6,7	1,4	1,4	2,9	0,4	1,2	2,0	8,6	5,5



Tableau III - Composition des captures observées et p.u.e. pour les dérivants à grandes mailles.

III a - Pourcentages et p.u.e. d'après les nombres d'individus.

Dates	16-18		23-24		21-23		23-26		20-22		1971
	8/71		9/71		10/71		11/71		12/71		
Espèces	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%
Heterotis niloticus	2,3	0,0	0,5	0,0	0,5	0,0	5,4	0,2			2,0
Hyperopisus bebe							11,4	0,3			3,2
Hydrocyon brevis	13,6	0,3	1,4	0,1	1,9	0,1	1,1	0,0			2,3
Citharinus citharus	2,3	0,0	4,2	0,2	15,8	0,4	0,5	0,0			6,6
Citharinus latus			0,5	0,0	2,4	0,1	7,1	0,2			2,9
Distichodus rostratus	22,7	0,4	14,4	0,8	4,8	0,1					7,7
Labeo senegalensis	13,6	0,3	5,6	0,3	1,9	0,1	10,3	0,3			6,3
Synodontis membranaceus	6,8	0,1	67,6	3,6	69,9	1,8	21,7	0,6			50,6
Lates niloticus			0,5	0,0			12,0	0,3			3,5
Polypterus bichir	4,6	0,1					8,2	0,2			3,0
Autres espèces	34,1		5,3		2,8		22,3				11,9
Totaux		1,9		5,4		2,6		2,8		1,3	
Nombre de poissons	44		216		209		184		11		664
Nombre d'espèces	17		13		13		22		7		28
Nombre de pêches	12		12		16		13		2		55
Efforts de pêche	22,8		40,2		80,2		66,8		8,6		219

III b - Pourcentages et p.u.e. d'après les poids.

Dates	16-18		23-24		21-23		23-26		20-22		1971
	8/71		9/71		10/71		11/71		12/71		
Espèces	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%
Heterotis niloticus	2,4	0,1	1,6	0,1	1,4	0,0	6,7	0,2			2,6
Hyperopisus bebe							4,9	0,1			1,0
Hydrocyon brevis	15,4	0,7	3,3	0,3	3,8	0,1	2,4	0,1			4,6
Citharinus citharus	4,9	0,2	7,6	0,6	29,6	1,1	0,3	0,0			12,8
Citharinus latus			1,1	0,1	6,8	0,2	19,5	0,5			6,4
Distichodus rostratus	30,0	1,4	33,7	2,7	8,5	0,3					18,2
Labeo senegalensis	11,2	0,5	6,8	0,5	2,1	0,1	9,5	0,2			6,4
Synodontis membranaceus	3,2	0,1	36,4	2,9	44,7	1,6	15,8	0,4			30,9
Lates niloticus			0,5	0,0			13,2	0,3			2,8
Polypterus bichir	3,9	0,2					8,2	0,2			2,5
Autres espèces	29,0		9,0		3,1		19,5				11,8
Totaux		4,6		7,9		3,6		2,6		1,1	
Poids	104		318		285		175		10		892

IV a - Pourcentages et p.u.e. d'après les nombres d'individus.

Dates	20-23 2/72		25-29 3/72		17-24 4/72		27-31 5/72		27-29 6/72		29-31 7/72	
	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.
Hyperopisus bebe	0,2	0,1	0,4	0,0	0,5	0,0	0,1	0,1	3,1	0,7		
Marcusenius cyprinoides	0,5	0,2	0,9	0,1	0,6	0,1	0,4	0,5	5,7	1,3	13,1	1,0
Petrocephalus bane			0,2	0,0			5,7	7,4	0,8	0,2		
Hydrocyon forskalii	10,7	5,6	2,5	0,3	0,5	0,0	0,2	0,2				
Alestes dentex	7,9	4,1	13,0	1,5	12,7	1,2	3,3	4,3	1,8	0,4	9,5	0,7
Alestes baremoze	71,4	37,1	74,9	8,8	62,6	5,9	49,1	64,1	14,1	3,1	34,5	2,5
Chrysichthys auratus	0,7	0,4	2,5	0,3	5,2	0,5						
Schilbe mystus	1,8	0,9	1,6	0,2	0,3	0,0	26,3	34,3	55,1	12,1	13,1	1,0
Eutropius niloticus	0,6	0,3	0,4	0,0	0,9	0,1	0,4	0,5	4,6	1,0	14,3	1,0
Synodontis batensoda	2,1	1,1	0,2	0,0	4,6	0,4	12,7	16,6	10,1	2,2	0,5	
Synodontis schall	0,3	0,2	0,7	0,1	3,8	0,4	0,9	1,2	2,5	0,5	8,3	0,6
Autres espèces	3,8		2,7		8,3		0,9		2,2		7,2	
<b>Totaux</b>		52,0		11,7		9,4		130,4		21,9		7,2
Nombre de poissons		1300		554		636		1891		612		84
Nombre d'espèces		23		17		24		19		15		10
Nombre de pêches		12		18		35		10		19		5
Efforts de pêche		25,0		47,4		67,4		14,5		27,9		11,6

IV b - Pourcentages et p.u.e. d'après les poids.

Dates	20-23 2/72		25-29 3/72		17-24 4/72		27-31 5/72		27-29 6/72		29-31 7/72	
	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.
Hyperopisus bebe	0,1	0,0	0,4	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	2,9	0,1		
Marcusenius cyprinoides	0,3	0,0	0,6	0,0	0,4	0,0	0,3	0,1	2,6	0,1	7,8	0,1
Petrocephalus bane			0,1	0,0			2,6	0,6	0,2	0,0		
Hydrocyon forskalii	13,6	1,3	2,3	0,1	0,5	0,0	0,1	0,0				
Alestes dentex	8,9	0,9	15,5	0,3	15,5	0,3	3,8	0,9	2,1	0,1	8,1	0,1
Alestes baremoze	69,6	6,7	70,4	1,5	57,6	1,0	49,5	11,8	14,5	0,7	30,8	0,5
Chrysichthys auratus	0,5	0,0	2,1	0,0	5,4	0,1						
Schilbe mystus	1,3	0,1	1,5	0,0	0,5	0,0	27,2	6,5	53,7	2,4	13,1	0,2
Eutropius niloticus	0,3	0,0	0,3	0,0	0,5	0,0	0,3	0,1	4,2	0,2	18,8	0,3
Synodontis batensoda	0,7	0,1	0,1	0,0	4,3	0,1	12,2	2,9	12,7	0,6		
Synodontis schall	0,4	0,0	0,5	0,0	4,0	0,1	1,1	0,3	4,4	0,2	11,8	0,2
Autres espèces	4,3		6,2		11,0		2,9		2,7		9,6	
<b>Totaux</b>		9,6		2,1		1,7		23,8		4,5		1,6
Poids		241		100		113		345		126		18

Tableau V - Composition des captures observées et prises pour les lignes  
 V a - Pourcentages et p.u.e. d'après les nombres d'individus.

Dates	15-17 7/71		16-18 8/71		17-24 4/72		27-31 5/72		27-29 6/72		29-31 7/72	
	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.
Espèces												
Hyperopisus bebe	27,6	9,3	43,3	6,3	2,7	0,1	12,4	2,6	14,5	2,2	15,7	0,6
Momyrus rume	22,6	7,6	3,0	0,4	8,1	0,5	20,5	4,3	5,7	0,9	31,3	1,2
Momyrops deliciosus	0,3	0,1			16,2	1,0	2,9	0,6	0,5	0,1		
Marcusenius cyprinoides	1,7	0,6			2,7	0,1	1,1	0,2	9,9	1,5	4,8	0,2
Bagrus bayad	0,7	0,2			5,4	0,3	6,6	1,4			2,4	0,1
Auchenoglanis spp.			1,5	0,2	5,4	0,3	7,1	1,5				
Schilbe mystus							4,7	1,0	14,0	2,2	1,2	0,0
Synodontis batensoda	1,3	0,4			2,7	0,1	4,2	0,9	19,2	3,0		
Synodontis clarias	1,3	0,4	6,0	0,9			0,8	0,2	2,9	0,4	9,6	0,4
Synodontis schall	39,9	13,4	41,8	6,1	18,9	1,2	27,6	5,8	21,6	3,3	22,9	0,9
Polypterus bichir	0,3	0,1			2,7	0,1	4,5	0,9	1,3	0,2	1,2	0,0
Autres espèces	4,3		4,4		35,2		7,6		10,4		10,9	
Totaux		33,8		14,6		6,3		21,1		15,4		4,0
Nombre de poissons	301		67		37		380		385		83	
Nombre d'espèces	16		8		18		20		22		16	
Nombre de pêches	4		4		6		12		16		14	
Efforts de pêche	8,9		4,6		5,9		18,0		25,0		21,0	

V b - Pourcentages et p.u.e. d'après les poids.

Dates	15-17 7/71		16-18 8/71		17-24 4/72		27-31 5/72		27-29 6/72		29-31 7/72	
	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.	%	p.u.e.
Espèces												
Hyperopisus bebe	18,2	3,6	23,4	1,4	1,6	0,1	9,3	1,3	14,3	0,8	5,5	0,2
Momyrus rume	39,5	7,8	3,1	0,2	18,8	0,9	28,5	3,9	12,4	0,7	28,2	0,8
Momyrops deliciosus	2,0	0,4			17,8	0,8	5,7	0,8	2,2	0,1		
Marcusenius cyprinoides	0,3	0,1			0,5	0,0	0,3	0,0	3,5	0,2	1,4	0,0
Bagrus bayad	3,1	0,6			9,1	0,4	12,9	1,8			8,7	0,3
Auchenoglanis spp.			2,1	0,1	6,5	0,3	6,2	0,8				
Schilbe mystus							2,2	0,3	10,3	0,6	0,7	0,0
Synodontis batensoda	0,7	0,1			0,8	0,0	1,5	0,2	12,0	0,7		
Synodontis clarias	0,5	0,1	4,9	0,3			0,3	0,0	2,5	0,1	5,8	0,2
Synodontis schall	25,0	5,0	47,5	2,9	4,9	0,2	10,7	1,5	22,8	1,2	15,9	0,4
Polypterus bichir	0,6	0,1			4,0	0,2	10,0	1,4	4,4	0,2	3,9	0,1
Autres espèces	10,1		19,0		36,0		12,4		15,6		29,9	
Totaux		19,8		6,1		4,7		13,7		5,6		2,7
Poids	176		28		28		247		135		58	

Tableau VI - Surface des filets maillants (en ares).

Dates	$\bar{S}$	v	n	Intervalles de sécurité (95%)
Filets dérivants à petites mailles				
8/71	2,38	1,3079	20	1,86 - 2,89
9/71	1,59	0,5164	26	1,31 - 1,87
11/71	2,06	1,6582	16	1,41 - 2,71
12/71	3,61	1,2314	20	3,11 - 4,11
1/72	3,03	0,9586	23	2,63 - 3,44
2/72	3,56	3,0388	27	2,89 - 4,23
3/72	4,89	5,2011	10	3,40 - 6,37
4/72	4,24	3,8254	7	2,67 - 5,80
5/72	3,90	0,6704	16	3,49 - 4,32
6/72	5,07	1,8695	13	4,30 - 5,85
7/72	2,35	1,6066	27	1,86 - 2,83
7/71 à 7/72	2,95	2,9215	212	2,71 - 3,19
Filets dérivants à grandes mailles				
8 à 11/71	3,53	2,0287	50	3,13 - 3,93
Filets dormants				
2 à 7/72	5,86	3,2389	30	5,19 - 6,53

Tableau VII - Prises par unité d'effort de pêche U pour les filets dérivants  
(kg/100 m<sup>2</sup>/heure).

Filets maillants à petites mailles						
Dates	U	n	v	Intervalles de sécurité (95%)	CV %	
15-17/7/71	26,8	3				
16-18/8	18,3	26	134,55	13,6 - 23,0	63	
23-24/9	10,6	11	48,76	6,0 - 15,2	66	
21-23/10	10,7	5	49,23	2,6 - 18,8	66	
23-26/11	6,7	16	16,20	4,6 - 8,8	60	
28-30/12	1,4	31	1,76	0,9 - 1,9	95	
20-22/1/72	1,4	33	3,16	0,8 - 2,0	127	
20-23/2	2,9	46	10,15	1,9 - 3,9	110	
25-29/3	0,4	13	0,44	0,0 - 0,8	165	
17-24/4	1,2	7	3,77	0,0 - 3,0	162	
27-31/5	2,0	16	0,92	1,5 - 2,5	48	
27-29/6	8,6	13	11,83	6,5 - 10,7	40	
29-31/7	5,5	27	36,75	3,1 - 7,9	110	
Filets maillants à grandes mailles						
16-18/8/71	4,6	12	8,05	2,8 - 6,4	62	
23-24/9	7,9	12	25,46	4,7 - 11,1	64	
21-23/10	3,6	16	9,93	1,9 - 5,3	88	
23-26/11	2,6	13	3,95	1,4 - 3,8	7	
28-30/12	1,1	2	0,07	0,0 - 2,3		

Tableau VIII.- Exemples de variations résiduelles des p.u.e. (Filets dérivants à petites mailles):

Lieu	Date et période de la journée	Nombre de pêches	Moyenne et intervalle de sécurité (95%)	Valeurs Extrêmes	CV %
Hadidé	28/12/71 le matin	9	2,02 ± 1,13	0,26 - 4,67	73
Hadidé	28/12 en fin d'après midi	7	2,13 ± 1,36	0,66 - 5,01	69
Hadidé	29/12 le matin	12	1,04 ± 0,65	0,00 - 2,93	98
Zone aval	20/2/72 9h - 13h	6	1,00 ± 0,93	0,54 - 1,60	89
Zone aval	21/2/72 8h - 13h	8	2,47 ± 4,28	0,79 - 6,43	208
Zone aval	22/2/72 9h - 13h	8	1,52 ± 3,45	0,19 - 4,51	272

Tableau IX - P.u.e. de filets dérivants à petites mailles pêchant en surface côte à côte (Djintilo).

Date et heure	Filet 1	Filet 2	
20/2/72 5h à 6h	0,61	0,22	$( \bar{U} = 1,21 \pm 1,40$ $( n = 6$ $( v = 1,4754$ $( CV = 100 \%$
21/2/72 5h à 6h	1,77	0,30	
22/2/72 5h à 6h	0,69	3,68	
22/2/72 8h à 9h	0,00	0,00	$( \bar{U} = 0,02$ $( n = 4$
23/2/72 8h à 9h	0,07	0,00	
24/2/72 17h35 - 18h55	2,23	0,95	$( \bar{U} = 5,01 \pm 2,87$ $( n = 8$ $( v = 10,3242$ $( CV = 64 \%$
25/2/72 17h40 - 19h20	2,04	3,34	
26/2/72 17h50 - 19h00	7,77	10,91	
27/2/72 17h45 - 18h50	5,91	6,89	

Tableau X - Captures mensuelles et annuelles par catégorie d'engin et captures totales (en tonnes).

Mois	Dérivants à petites mailles	Dormants	Dérivants à grandes mailles	Lignes	Totaux	%
8/71	448		11	64	523	17,2
9	198		79		277	9,1
10	108		102		210	6,9
11	226		42		268	8,8
12	154		7		161	5,3
1/72	69				69	2,3
2	165	16			181	5,9
3	51	62			113	3,7
4	9	51		6	66	2,2
5	26	309		56	391	12,8
6	170	245		50	465	15,3
7	271	27		22	320	10,5
Totaux	1.895	710	241	198	3.044	
%	62,3	23,3	7,9	6,5		

Tableau XI - Erreurs sur les productions mensuelles (Dérivants à petites mailles).

Mois	$\bar{U}$ (kg)	$\bar{f}_j$	$P_i$ (tonnes)
8/71	18,90 ± 4,54	764 ± 57	448 ± 141
9	12,52 ± 4,88	527 ± 39	198 ± 92
10	10,58 ± 4,94	329 ± 25	108 ± 59
11	7,74 ± 3,02	973 ± 72	226 ± 105
12	3,35 ± 1,06	1484 ± 110	154 ± 60
1/72	1,49 ± 0,56	1489 ± 111	69 ± 31
2	2,46 ± 0,86	2314 ± 172	165 ± 70
3	1,36 ± 1,04	1211 ± 90	51 ± 43
4	1,07 ± 0,80	279 ± 21	9 ± 8
5	1,77 ± 0,78	474 ± 35	26 ± 14
6	5,67 ± 1,26	999 ± 74	170 ± 51
7	6,84 ± 2,40	1278 ± 95	271 ± 115



Tableau XII - Captures mensuelles et annuelles par espèces (en tonnes) dans l'ordre des poids totaux décroissants.

Espèces	8/71	9	10	11	12	1/72	2	3	4	5	6	7	Totaux	%	% cumulés
A. baremoze	378,9	106,4	80,9	165,9	90,0	43,0	150,3	83,0	35,7	161,9	133,7	118,6	1548,3	50,86	50,86
S. mystus	0,2			1,2	1,8	0,9	0,9	1,0	4,8	84,7	204,3	148,2	448,0	14,72	65,58
A. dentex	46,9	72,0	22,8	45,4	38,5	6,9	11,4	10,1	6,9	13,3	13,3	16,8	304,3	10,00	75,58
S. batensoda							0,1	0,5	3,9	41,8	42,1	9,3	98,2	3,23	78,81
S. membranaceus	1,2	25,8	40,9	11,3	2,1	0,9	0,0	0,1	0,8	0,6	1,0	0,8	85,5	2,81	81,62
S. schall	30,3				0,5	0,5	0,4	0,5	1,5	10,7	13,3	6,3	64,0	2,10	83,72
H. bebe	28,5	10,2	1,9	1,6	1,2	0,3	0,0	0,1	0,3	4,8	8,0	4,1	61,0	2,00	85,72
H. forskalii	1,3	0,3	1,0	6,9	12,9	11,1	14,0	9,0	0,5	0,7	0,3	0,8	58,8	1,93	87,65
D. rostratus	3,2	26,0	20,2	1,4									50,8	1,67	89,32
M. rume	2,1	2,3	1,9	0,8	0,1			0,0	1,4	13,7	12,5	3,9	38,7	1,27	90,59
P. bichir	0,6	0,5	0,2	2,7	2,7	0,8	0,6	1,6	1,8	11,1	8,8	1,1	32,5	1,07	91,66
C. citharus	0,5	5,9	19,1	5,0									30,5	1,00	92,66
L. senegalensis	1,2	5,9	4,9	3,0	2,8	1,5	0,8	1,3	0,7	1,7	1,5	0,1	25,4	0,83	93,49
E. niloticus	2,0	0,3		0,3	1,4	1,1	0,1	0,5	0,3	2,8	6,5	7,1	22,4	0,74	94,23
H. brevis	0,2	4,1	3,6	2,7	2,5	1,5	0,5		0,2	0,2			15,5	0,51	94,74
B. bayad	0,3		0,0	0,5	0,8				0,6	7,0	4,7	0,6	14,5	0,48	95,22
C. latus	0,0	0,8	4,5	5,9	0,9								12,1	0,40	95,62
Autres espèces	25,6	16,5	8,1	13,4	2,3	0,5	1,9	5,3	6,6	36,0	15,0	2,3	133,5	4,39	100,01

Tableau XIII - Pourcentages spécifiques dans les captures totales mensuelles.

Espèces	8/71	9	10	11	12	1/72	2	3	4	5	6	7
A. baremoze	72,5	38,4	38,5	61,9	55,9	62,3	83,0	73,5	54,1	41,4	28,8	37,1
S. mystus	0,0			0,5	1,1	1,3	0,5	0,9	7,3	21,7	43,9	46,3
A. dentex	9,0	26,0	10,9	16,9	23,9	10,0	6,3	8,9	10,5	3,4	2,9	5,3
S. batensoda					0,3		0,1	0,4	5,9	10,7	9,1	2,9
S. membranaceus	0,2	9,3	19,5	4,2	1,3	1,3		0,1	1,2	0,2	0,2	0,3
S. schall	5,8				0,3	0,7	0,2	0,4	2,3	2,7	2,9	2,0
H. bebe	5,5	3,7	0,9	0,6	0,8	0,4		0,1	0,5	1,2	1,7	1,3
H. forskalii	0,3	0,1	0,5	2,6	8,0	16,1	7,7	8,0	0,8	0,2	0,1	0,3
D. rostratus	0,6	9,4	9,6	0,5								
M. rume	0,4	0,8	0,9	0,3	0,1			0,0	2,1	3,5	2,7	1,2
P. bichir	0,1	0,2	0,1	1,0	1,7	1,2	0,3	1,4	2,7	2,8	1,9	0,3
C. citharus	0,1	2,1	9,1	1,9								
L. senegalensis	0,2	2,1	2,3	1,1	1,7	2,2	0,4	1,2	1,1	0,4	0,3	0,0
E. niloticus	0,4	0,1		0,1	0,9	1,6	0,1	0,4	0,5	0,7	1,4	2,2
H. brevis	0,0	1,5	1,7	1,0	1,6	2,2	0,3		0,3	0,1		
B. bayad	0,1			0,2	0,5				0,9	1,8	1,0	0,2
C. latus		0,3	2,1	2,2	0,6							
Autres espèces	4,8	6,0	3,9	5,0	1,3	0,7	1,1	4,7	9,8	9,2	3,1	0,6
Groupe 1	10,1	50,7	55,2	27,8	29,1	15,7	7,0	10,2	13,1	4,1	3,4	5,6
Groupe 2	6,4	0,3	0,1	1,8	4,8	4,8	1,0	3,5	19,6	40,1	60,2	53,9
Groupe 3	78,4	42,9	40,3	62,8	56,8	62,7	83,0	73,6	56,7	46,4	33,2	39,6
Indice de diversité	1,30	2,29	2,50	1,77	1,97	1,83	0,91	1,23	2,15	2,39	2,24	1,89

Tableau XIV - Pourcentages en poids des principales espèces dans les captures annuelles des quatre catégories d'engins.

Espèces	Filets dérivants à petites mailles	Filets dormants	Filets dérivants à grandes mailles	Lignes
Alestes baremoze	63,3	50,7		
Schilbe mystus	14,0	25,9		3,2
Alestes dentex	14,2	5,3		
Synodontis batensoda	0,9	11,1		3,2
Synodontis membranaceus	0,2	0,1	36,7	1,7
Synodontis schall	0,3	1,6		31,5
Hyperopisus bebe	1,6	0,2	0,7	18,1
Hydrocyon forskalii	2,6	1,3		
Distichodus rostratus			23,6	
Momyrus rume		0,1	2,4	21,5
Polypterus bichir	0,3	1,8	2,2	7,0
Citharinus citharus			14,2	
Labeo senegalensis	0,2	0,8	7,3	
Eutropius niloticus	0,8	0,9		
Hydrocyon brevis	0,3		4,2	
Bagrus bayad			0,7	8,5
Citharinus latus			5,7	
Autres espèces	1,3	0,2	2,3	5,3

Tableau XV - Pourcentages spécifiques mensuels dans les captures totales spécifiques.

Espèces	8/71	9	10	11	12	1/72	2	3	4	5	6	7
Alestes baremoze	<u>24,5</u>	6,9	5,2	<u>10,7</u>	5,8	2,8	<u>9,7</u>	5,4	2,3	<u>10,5</u>	<u>8,6</u>	7,7
Schilbe mystus	0,0			0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	1,1	<u>18,9</u>	<u>45,6</u>	<u>33,1</u>
Alestes dentex	<u>15,4</u>	<u>23,7</u>	<u>7,5</u>	<u>14,9</u>	<u>12,7</u>	2,3	3,7	3,3	2,3	4,4	4,4	5,5
Synodontis batensoda					0,5		0,1	0,5	4,0	<u>42,6</u>	<u>42,9</u>	9,5
Synodontis membranaceus	1,4	<u>30,2</u>	<u>47,8</u>	<u>13,2</u>	2,5	1,1		0,1	0,9	0,7	1,2	0,9
Synodontis schall	<u>47,3</u>				0,8	0,8	0,6	0,8	2,3	<u>16,7</u>	<u>20,8</u>	<u>9,8</u>
Hyperopisus bebe	<u>46,7</u>	<u>16,7</u>	3,1	2,6	2,0	0,5		0,2	0,5	<u>7,9</u>	<u>13,1</u>	<u>6,7</u>
Hydrocyon forskalii	2,2	0,5	1,7	<u>11,7</u>	<u>21,9</u>	<u>18,9</u>	<u>23,8</u>	<u>15,3</u>	0,9	1,2	0,5	1,4
Distichodus rostratus	6,3	<u>51,2</u>	<u>39,8</u>	2,8								
Momyrus rume	5,4	5,9	4,9	2,1	0,3				3,6	<u>35,4</u>	<u>32,3</u>	<u>10,1</u>
Polypterus bichir	1,8	1,5	0,6	<u>8,3</u>	<u>8,3</u>	2,5	1,8	4,9	5,5	<u>34,2</u>	<u>27,1</u>	3,4
Citharinus citharus	1,6	<u>19,3</u>	<u>62,6</u>	<u>16,4</u>								
Labeo senegalensis	4,7	<u>23,2</u>	<u>19,3</u>	<u>11,8</u>	<u>11,0</u>	5,9	3,1	5,1	2,8	6,7	5,9	0,4
Eutropius niloticus	<u>8,9</u>	1,3		1,3	6,3	4,9	0,4	2,2	1,3	<u>12,5</u>	<u>29,0</u>	<u>31,7</u>
Hydrocyon brevis	1,3	<u>26,5</u>	<u>23,2</u>	<u>17,4</u>	<u>16,1</u>	<u>9,7</u>	3,2		1,3	1,3		
Bagrus bayad	2,1			3,4	5,5				4,1	<u>48,3</u>	<u>32,4</u>	4,1
Citharinus latus		6,6	<u>37,2</u>	<u>48,8</u>	7,4							

Tableau XVI - Caractéristiques des distributions de longueur standard (mm) et tailles maximums (T.M.) de quelques espèces.

Espèces, engins et dates	Moyenne et intervalle de sécurité (95%)	Effectifs	Variance	Bornes de l'écart inter-vigintile	T.M. (mm)
<u>Heterotis niloticus</u> Dérivants à grandes mailles	471 ± 86	12	16.592	285 - 615	980
<u>Hyperopisus bebe</u> Dérivants petites mailles Dérivants grandes mailles Lignes	279,7 ± 4,6 345,7 ± 39,5 339,1 ± 7,8	132 21 162	1.037 7.182 2.388	230 - 320 230 - 440 275 - 410	508
<u>Mormyrus rume</u> Lignes Dérivants grandes mailles	432,6 ± 19,6 527,7 ± 42,6	160 11	15.331 4.002	270 - 645 435 - 630	870
<u>Mormyrops deliciosus</u> Lignes	515,3 ± 49,1	20	10.469	360 - 630	890
<u>Marcusenius cyprinoides</u> Dérivants + dormants Lignes	211,7 ± 5,2 222,0 ± 8,0	160 51	1.051 793,25	170 - 235 180 - 275	330
<u>Hydrocyon forskalii</u> Dérivants 11/71-3/72 Dormants 2 et 3/72	265,0 ± 3,8 254,5 ± 3,8	312 147	1.113 520,03	230 - 325 225 - 290	780
<u>Hydrocyon brevis</u> Dérivants grandes mailles	512,0 ± 40,0	15	4.916	435 - 600	800
<u>Alestes dentex</u> Dérivants 8 et 9/71 Dérivants 12/71 à 2/72 Dérivants 7/72	253,4 ± 2,4 244,7 ± 2,8 239,1 ± 2,8	188 219 197	267,38 410,53 389,27	235 - 285 220 - 285 215 - 280	410
<u>Alestes baremoze mâles</u> Dérivants 8/71 Dormants 2/72 Dérivants 2/72 Dérivants 7/72	242,9 ± 1,6 229,7 ± 1,8 234,7 ± 1,2 232,1 ± 1,6	209 188 345 208	145,57 229,73 126,32 134,95	230 - 265 210 - 250 220 - 250 215 - 250	290
<u>Alestes baremoze femelles</u> Dérivants 8/71 Dormants 2/72 Dérivants 2/72 Dérivants 7/72	263,8 ± 1,2 254,4 ± 4,6 259,7 ± 2,8 255,0 ± 2,4	572 104 224 300	196,73 546,48 408,52 415,35	245 - 285 220 - 285 230 - 290 225 - 285	330

Tableau XVI - Suite

<u>Citharinus citharus</u>					580
Dérivants grandes mailles	445,0 ± 26,2	36	6.038	285 - 525	
<u>Citharinus latus</u>					550
Dérivants grandes mailles	350,0 ± 46,2	13	5.096	375 - 495	
<u>Distichodus rostratus</u>					625
Dérivants grandes mailles	519,3 ± 15,6	50	3.014	450 - 600	
<u>Labeo senegalensis</u>					550
Dérivants grandes mailles	388,6 ± 21,8	37	4.264	300 - 495	
<u>Baeris bayad</u>					650
Lignes	477,8 ± 29,2	27	5.362	405 - 600	
<u>Schilbe mystus</u>					340
Lignes 5 et 6/72	283,5 ± 8,8	69	1.299	220 - 340	
Dérivants à petites mailles					
(1er groupe	224,8 ± 1,6	283	203,70	200 - 250	
5 à 7/72 (2ème groupe	292,3 ± 3,4	127	357,03	265 - 325	
(toutes tailles	245,7 ± 3,4	410	1.233	215 - 305	
Dormants					
(1er groupe	236,3 ± 2,4	176	249,15	215 - 260	
5 à 7/72 (2ème groupe	291,9 ± 3,4	84	227,36	270 - 320	
(toutes tailles	254,3 ± 3,8	260	915,00	215 - 305	
<u>Eutropius niloticus</u>					331
5 à 7/72	241,1 ± 2,6	127	868,98	195 - 280	
<u>Synodontis batensoda</u>					238
Dérivants 5 et 6/72	173,2 ± 3,6	117	374,94	140 - 205	
Dormants 4 à 6/72	195,5 ± 7,4	79	1.078	145 - 235	
Lignes 5 et 6/72	190,8 ± 5,2	92	622,98	160 - 220	
<u>Synodontis membranaceus</u>					410
Dérivants grandes mailles	308,5 ± 5,6	169	1.336	255 - 375	
<u>Lates niloticus</u>					1360
Dérivants grandes mailles	346,3 ± 30,0	23	4.596	255 - 420	
<u>Polypterus bichir</u>					660
Dérivants grandes mailles	500,3 ± 35,1	19	4.999	405 - 595	
Lignes	555,0 ± 14,7	24	1.294	495 - 615	
<u>Synodontis schall</u>					370
Lignes	225,2 ± 5,2	218	1.438	175 - 280	

Tableau XVII - Pourcentages en poids des captures aux 4 catégories d'engins dans les captures annuelles spécifiques.

Espèces	Filets dérivants à petites mailles	Filets dormants	Filets dérivants à grandes mailles	Lignes
Alestes baremoze	77,5	22,5		
Schilbe mystus	59,2	39,7		1,1
Alestes dentex	88,0	12,0		
Synodontis batensoda	17,5	77,5		5,0
Synodontis membranaceus	4,2	0,8	92,0	3,0
Synodontis schall	8,2	17,4		74,4
Hyperopisus bebe	49,4	2,8	2,5	45,2
Hydrocyon forskalii	84,8	15,2		
Distichodus rostratus			100,0	
Momyrus rume		2,4	13,5	84,1
Polypterus bichir	16,0	37,3	14,3	32,4
Citharinus citharus			100,0	
Labeo senegalensis	17,4	21,1	61,5	
Eutropius niloticus	70,6	29,4		
Hydrocyon brevis	41,6		58,4	
Bagrus bayad			10,8	89,2
Citharus latus			100,0	

Bibliographie.

- Blache (J.), 1964 - Les poissons du bassin du Tchad et du bassin adjacent du Mayo-Kebbi. Mém. O.R.S.T.O.M., n° 4, Paris, 483 p.
- Blache (J.), Miton (F.), 1962 - Première contribution à la connaissance de la pêche dans le bassin hydrographique Logone - Chari - Lac Tchad. O.R.S.T.O.M., Paris, 143 p.
- Carmouze (J.P.) et al., 1972 - Grandes zones écologiques du lac Tchad. Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Hydrobiol., VI, 2 : 103-169.
- Carmouze (J.P.), Durand (J.R.), 1973 - Mission sur la côte occidentale du lac Tchad (20-28 janvier 1973). O.R.S.T.O.M., Fort-Lamy, 6 p.
- Chouret (A.), Durand (J.R.), 1972 - Note sur la crue exceptionnellement faible du Chari à Fort-Lamy en 1972 et ses incidences sur le niveau du lac Tchad. O.R.S.T.O.M., Fort-Lamy, 8 p.
- Daget (J.), 1972 - La pêche dans le fleuve Niger.
- Durand (J.R.), 1970 - Les peuplements ichtyologiques de l'El Beïd. 1ère note : présentation du milieu et résultats généraux. Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Hydrobiol., IV, 1 : 3-26.
- Durand (J.R.), 1970 - Les peuplements ichtyologiques de l'El Beïd : Observations sur les rendements. O.R.S.T.O.M., Fort-Lamy, 14 p.
- Durand (J.R.), 1971 - Les peuplements ichtyologiques de l'El Beïd. 2ème note. Variations inter et intraspécifiques. Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Hydrobiol., V, 2 : 147-159.
- Durand (J.R.), Loubens (G.), 1970 - Variations du coefficient de condition chez les Alestes baremoze du bas Chari et du lac Tchad. Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Hydrobiol., IV, 1 : 27-44.



- Durand (J.R.), Loubens (G.), 1970 - Observations sur la sexualité et la reproduction des Alestes baremoze du bas Chari et du lac Tchad. Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Hydrobiol., IV, 2 : 61-81.
- Durand (J.R.), Loubens (G.), 1971 - Etude de certains caractères méristiques chez les Alestes baremoze du bas Chari et du lac Tchad. Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Hydrobiol., V, 2 : 113-136.
- Durand (J.R.), Franc (J.), Loubens (G.), 1972 - Résultats des pêches aux filets maillants et à la senne (1966-1970). O.R.S.T.O.M., Fort-Lamy, 96 p.
- Lauzanne (L.), 1972 - Régime alimentaire des principales espèces de poissons de l'Archipel oriental du lac Tchad. O.R.S.T.O.M., Fort-Lamy, 19 p.
- Loubens (G.), 1969 - Etude de certains peuplements ichtyologiques par des pêches au poison (1ère note). Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Hydrobiol., III, 2, 45 - 73.
- Loubens (G.), Franc (J.), 1972 - Etude méthodologique pour la récolte de statistiques de pêche basée sur l'observation de pêcheries d'un bief du delta du Chari. O.R.S.T.O.M., Fort-Lamy, 44 p.